

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Monsieur Blanchon, s'il vous plaît, quand vous aurez fini de parler, vous pouvez faire l'appel ? Merci.

Monsieur BLANCHON, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Françoise SLOOTALA, Loïc RAOULT, Lara CABBILLAU, Véronique DECOMBIS, Marie-Angélique GODIN, Jérémy SIERRA, Géraldine GOUIN, Jocelyn PLANELLES, Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Grégory GABANOU.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,
Pierre IMBERT, Adjoint au Maire, procuration à Madame SLOOTALA
Catherine QUET, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur GEFFRAULT
Gilles PRIAUD, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur ARAGNEAU
Nabila BRAHMIA, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur BREMAUD
Barbara LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Madame TRAMONTIN
Jade REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Madame CABBILLAU
Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GARCIA
Sandy POLETTO, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur CAILLAT
Rose CRIADO.

M. EINAUDI quitte la salle pour le point 20 – Subventions et Concours – années 2024 et 2025 et pour le point 21 – Avances sur subventions 2025 aux associations et ne prend pas part aux votes.

Absent :

Olivier MAYOR.

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Mes chers Collègues, un département français de l'Océan indien a été détruit en grande partie par le passage du cyclone Chido, il s'agit du territoire de Mayotte, le plus intense à frapper le territoire ultra-marin depuis plus de 90 ans. L'île de Mayotte, département le plus pauvre de France, a été balayée par le passage du cyclone Chido ce samedi 14 décembre. A l'heure actuelle, il est

encore trop tôt pour évaluer les pertes humaines mais le bilan sera très lourd et pourrait s'élever à plusieurs centaines, voire à plusieurs milliers de morts au vu de la violence du cyclone.

Avec des rafales de vent observées à plus de 220 km/h, le cyclone a semé la dévastation en fin de semaine. Les bidonvilles de Mayotte, très peuplés, ont été entièrement détruits, selon les autorités. Même les constructions en dur ont subi de graves dommages pour être presque dévastées. L'ampleur des dégâts relève du chaos. L'hôpital et les écoles sont touchés. Le phénomène n'a rien épargné sur son passage et l'espoir de trouver encore des survivants dans les décombres s'amenuise au fil des heures.

Tout le monde a pu voir les images effroyables de cette catastrophe qui, à l'heure actuelle, isole Mayotte car plus de 90 % des réseaux et des routes sont encore coupés. Le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, s'est rendu sur place le lundi 16 décembre, avant que le Président de la République, Emmanuel Macron, fasse de même demain, pour faire le point sur la situation.

Dès dimanche, des pouvoirs étendus ont été attribués au Préfet de Mayotte en matière de gestion de crise et un retour à la normale n'est pas attendu avant plusieurs mois. Cette disposition permettra de faire face aux risques en termes d'ordre public, sanitaires, ou en matière d'accès aux biens de première nécessité.

Les premiers avions transportant du matériel et des personnels de secours et médicaux en provenance de l'île de la Réunion ont atterri à Mayotte dimanche. Une course contre la montre, pour ne pas dire contre la mort, s'est engagée pour fournir de l'aide ainsi que rétablir très rapidement l'approvisionnement en eau, nourriture et électricité.

Face à cette situation, la Ville d'Istres tient à faire part de son soutien aux autorités locales, à la population et à adresser ses sentiments fraternels aux familles des victimes et à tous ceux qui ont été blessés dans leur chair. Aussi, en solidarité envers les Mahorais, je vous propose que nous votions une aide financière de 10 000 € qui sera versée à la protection civile chargée de récolter les dons.

Je vous demande de vous lever en hommage aux victimes.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Soutien à Mayotte

Rapporteur : M. le MAIRE

Etes-vous d'accord pour que je transforme cette proposition en délibération sur le montant annoncé, 10 000 € ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

MOTIONS

Motion de soutien à la demande de classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité – UNESCO

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose une motion de soutien, qui nous a été transmise très récemment, à la demande de la Société de Sauvetage en Mer qui souhaite que cette société soit inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité. Cela me fait rire. Non pas parce que j'ai une indifférence ou un mépris par rapport à cela, je trouve tout à fait normal que nous ayons un écho personnel à cette société qui travaille vraiment avec beaucoup de courage pour sauver des personnes en mer, mais ce jour où j'ai reçu la lettre j'ai vu un reportage à la télévision sur la proposition de l'UNESCO, arrêtée par un Comité ad hoc chargé de faire des propositions, pour faire rentrer dans le patrimoine immatériel de la culture les saucisses viennoises. Je me suis dit que M. Lesco avait peut-être sa chance. En tout cas, je ne dis pas que cela dénature un peu la proposition mais enfin, ce n'est quand même pas dans la même ambiance.

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal d'Istres souhaite soumettre, à l'initiative promue par l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL), le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Par cette action, notre Commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer (associations, institutions et collectivités littorales) à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations de la Société Nationale de Sauvetage en Mer qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance de protection par l'UNESCO.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante mais elle reflète les valeurs profondes de la Ville d'Istres et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement reconnaissant la préservation des patrimoines humains et culturels qui reflètent un caractère essentiel de l'identité de nos territoires littoraux, de la communauté des gens de mer et, plus largement, de l'histoire de notre nation.

Pour rappel, la Ville d'Istres a voté, lors du Conseil municipal du 12 avril 2024, une subvention en faveur de la SNCM d'un montant de 1 000 € qui a déjà fait l'objet de remerciements de la part de son Président. Cette fois elle souhaite honorer le courage et le dévouement des sauveteurs en mer afin que soient transmis aux générations futures, un héritage, une portée universelle.

Telles sont les raisons qui amènent le Conseil municipal à encourager et soutenir ces initiatives en adoptant cette motion. Tout le monde est d'accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

En cette période de fin d'année qui fait écho aux préparatifs festifs pour la plupart d'entre nous, j'ai souhaité apporter une aide supplémentaire à notre population considérée comme la plus fragile, celle qui rencontre des difficultés, passagères ou pas, et pour qui le repas des fêtes n'est pas toujours au menu, par manque de moyen.

Avec Loïc Geffrault nous avons réfléchi à la meilleure solution et par discrétion nous avons préféré une distribution de colis plutôt qu'un grand rassemblement autour d'un repas. A Istres, les colis sont une tradition pour nos seniors, nous en sommes heureux et avons voulu en faire bénéficier d'autres personnes plus vulnérables. Cette opération supplémentaire s'inscrit dans le cadre de l'action menée auprès des personnes déjà bénéficiaires de l'aide sociale qui fréquentent le CCAS ou les associations caritatives, telles que les Restos du Cœur, Istres Solidarité ou encore la Croix Rouge. Et j'ai souhaité y ajouter les familles suivies par nos services dédiés aux familles monoparentales. Au total, 800 colis supplémentaires ont été distribués pour un montant de 30 000 €.

Je crois que les difficultés de nos concitoyens doivent nous amener à penser différemment et en renonçant à quelques difficultés nous pourrions ainsi consacrer cette aide. Cette année, c'était le budget initialement prévu pour un feu d'artifice imaginé en fin d'année qui a permis cette opération.

J'ai été particulièrement heureux de voir les visages reconnaissants de toutes ces personnes qui, malgré les problèmes de la vie, gardent le sourire et apprécient ce simple geste. J'ai été particulièrement touché, lors de la distribution des colis aux familles monoparentales, par le désarroi de certaines femmes. Isolées, souvent violentées, abandonnées avec un ou plusieurs enfants, elles se battent avec leur peu de moyens et trouvent auprès de notre service, et en particulier auprès de Latifa Bisbis dont je salue l'engagement et le travail, une écoute et un accompagnement précieux dans leur processus de reconstruction. Car, hélas, créé au départ pour aider ces familles dans leurs démarches pour la recherche d'un emploi ou d'un logement, il s'est très vite étendu aux personnes victimes de violences intrafamiliales et dans de nombreux cas Latifa reste, à ce moment-là, leur seule épaulée.

Dans les discussions que j'ai pu mener avec toutes ces femmes, au-delà bien sûr encore une fois de cette reconnaissance qu'elles manifestent de manière très simple mais très attachante, elles m'ont parlé de leurs difficultés supplémentaires, au-delà encore une fois d'avoir enfin un toit, d'accéder à un travail par manque de possibilités et de mobilité. Nous avons donc convenu, avec le Directeur général, de voir dans quelles mesures nous pouvions dégager des moyens, et nous allons mettre 4 véhicules à la disposition de l'association pour qu'elles puissent être plus ou moins dans une facilité pour accéder au marché de l'emploi. Tout en restant branchées bien sûr sur toutes nos structures liées à l'action de la Métropole situées au Rouquier et qui ont repris les actions que nous menions avec l'Intercommunalité antérieure.

Je confirme donc que pour les aider davantage et leur permettre plus d'autonomie dans leurs démarches, et notamment leur recherche d'emploi, j'ai souhaité que dès le mois de janvier ce

service soit doté de 4 véhicules destinés à leur être prêtés. Ce sera bien sûr géré par le service dont Latifa est à la tête. Nous réitérerons en 2025 cette opération et nous rechercherons encore une meilleure façon d'aider ces personnes.

Motion de soutien en faveur du maintien de l'emploi des personnels contractuels et non titulaires de l'Education Nationale

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais que nous apportions notre soutien pour le maintien de l'emploi des personnels contractuels et non-titulaires de l'Education Nationale, ayant reçu une proposition d'un professeur, à la retraite certes, mais toujours intéressé aux problèmes de l'Education Nationale. Ayant eu la motion tardivement, hier, j'ai préféré quand même essayer de la faire passer aujourd'hui. Je m'excuse de ne pas vous l'avoir communiquée avant, comme on le fait à l'accoutumée pour les motions, mais c'est très technique et je pense que vous n'aurez pas de difficultés à y apporter votre aide et votre soutien.

J'ai néanmoins appelé les services de l'Education Nationale, notamment l'Inspecteur d'académie, pour savoir combien de personnes seraient touchées. Nous avons été heureux d'apprendre que ceci ne concernait pas les personnels qui sont en poste de contractuel et non-titulaire situés sur le territoire de notre Ville.

J'ai été informé de la décision de l'Education Nationale de supprimer des postes de contractuels et de non-titulaires. Cette mesure, si elle était appliquée, aurait des conséquences graves pour les élèves, notamment dans les écoles et aussi dans les collèges et les lycées. En effet, elle entraînerait une augmentation des effectifs par classe, une réduction des dispositifs d'accompagnement pour les élèves en difficulté ou en situation de handicap et une pression supplémentaire sur les enseignants titulaires, risquant d'aggraver les tensions dans les établissements.

Pour ce personnel souvent engagé depuis des années au sein des établissements, cela signifie la perte de leur emploi avec des répercussions directes sur leur précarité économique et sociale. Pour nos équipes enseignantes en poste cela représenterait une surcharge de travail et une perte de qualité dans l'encadrement pédagogique. Notre commune, à ce stade, n'est pas concernée par cette mesure mais le risque existe et nous ne pouvons pas rester insensibles aux difficultés déjà rencontrées par d'autres communes du département.

Par ailleurs, je rappellerai que l'Education Nationale est la première priorité nationale. Chaque enfant a droit à une éducation de qualité afin de lutter contre les inégalités. A Istres, elle est aussi une priorité. Avec Pierre Imbert, Adjoint à l'éducation, nous avons souhaité la placer au premier rang de nos politiques publiques. Aussi, afin de garantir les moyens humains suffisants pour assurer une éducation de qualité dans tous les établissements de l'académie, et par solidarité avec les communes touchées par cette mesure, nous sollicitons la suspension de cette décision et l'ouverture d'un dialogue avec les parties prenantes (enseignants, parents, élus locaux).

D'ailleurs j'ajouterai à cette motion, puisqu'elle m'a été transmise et que je ne l'ai pas modifiée, que l'on pourrait y mentionner l'illogisme de position. Parce qu'on nous promet tout le temps d'avoir un enseignant face à tous les élèves et l'on s'aperçoit que c'est difficile à obtenir. Et lorsque l'on propose en plus des suppressions d'emplois on est quand même dans une position totalement contradictoire par rapport à ce principe. Donc unanimité ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique la Métropole a développé un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable baptisé 'Classes engagées'. Ainsi, elle a passé une convention avec l'Education Nationale afin de permettre à des intervenants de sensibiliser à ce sujet les écoliers au cours du cycle élémentaire et propose un programme d'éducation au développement durable aux enseignants des classes du CP au CM2.

Les 13 thèmes proposés sont les suivants : aménagement et protection de la forêt, biodiversité, garde nature junior, agriculture et alimentation durable, transition énergétique, prévention et gestion des déchets, petit cycle de l'eau, transition climatique, qualité de l'air, environnement sonore, risques majeurs, mer et littoral, zones humides.

Les contenus pédagogiques, riches en informations, ont été élaborés en collaboration avec l'Education Nationale. Cette offre est prise en compte financièrement par la Métropole et permet aux enseignants de bénéficier gratuitement de mises à disposition d'outils pédagogiques, d'interventions en

classe et de sorties sur le terrain. Seuls les transports et les entrées de sites restent à la charge de l'école.

Plus de 600 classes ont souhaité s'engager dans ce processus, et parmi celles-là, 21 classes réparties dans différentes écoles d'Istres et d'Entressen ont été choisies par un Comité de sélection composé de représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des inspecteurs de l'Education Nationale. Il s'agit des classes des écoles suivantes : 7 classes de l'école La Clef des Champs, thèmes choisis : prévention et gestion des déchets, biodiversité, environnement sonore, agriculture et alimentation durable, et biodiversité. 4 classes de l'école Gouin 2, thèmes choisis : biodiversité, prévention et gestion des déchets. 1 classe de l'école Elise et Jean Mille, thème choisi : environnement sonore. 2 classes de Jacqueline Auriol, thèmes choisis : transition énergétique, agriculture et alimentation durable. 2 classes de l'école Jules Ferry, thèmes choisis : aménagement et protection de la forêt, agriculture et alimentation durable. 1 classe de l'école Clos de la Roche, thème choisi : transition climatique. 3 classes de l'école Jean Moulin, thème choisi : agriculture et alimentation durable. 1 classe de l'école René Calamand, thème choisi : agriculture et alimentation durable.

Je remercie les enseignants pour leur implication dans ce programme pédagogique et pour leur engagement envers la cause de la transition écologique et énergétique en accompagnant les écocitoyens de demain à la prise en compte de l'environnement dans leur quotidien. Cette sensibilisation au développement durable trouve évidemment son prolongement dans notre manifestation « Istres propre et durable », initiée avec le concours d'Yves Garcia, Adjoint à l'environnement, à laquelle Pierre Imbert est aussi associé afin que tous les écoliers d'Istres disponibles et volontaires puissent y participer.

Et j'ajouterais les menues activités d'Yves Garcia dans le cadre de son service en liaison ou en compagnie du CCFE pour planter de nombreux arbres dans les périphéries de nos forêts.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans un article de La Provence le jeudi 12 décembre 2024, le Groupe Sabena Technics, représenté par son Président Philippe Rochet, a signé le bail qui le lie désormais officiellement. Cet événement, qualifié à juste titre « d'historique » par le Sous-préfet d'Istres, Christophe Borgus, s'est déroulé sur le site-même de la prochaine implantation de Sabena Technics, au sein du hangar Mercure, en la présence du Colonel Sébastien Estève, Commandant de la Base Aérienne 125 « Charles-Monier », de celle de Régis Passerieux, Commissaire à la transition industrielle, écologique et énergétique de la zone Fos-Berre auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette signature marque une étape importante pour une reconversion entamée il y a 10 ans, déjà marquée par l'implantation de sociétés comme JJGK Aéro et Eleven. C'est aussi une avancée majeure dans le cadre de l'installation de la flotte des Airbus A330 MRTT Phénix sur la Base Aérienne 125, voisine de notre Pôle Jean Sarrail. Cette proximité était tout l'enjeu d'une colocalisation, gage d'efficacité pour le maintien en conditions opérationnelles pérennes des avions ravitailleurs multi-rôles basés à Istres. Quand on parle de « multi-rôles » on voit effectivement le pont aérien qui est dressé entre la Métropole et l'île de Mayotte, et l'on voit qu'à cette occasion bien sûr les MRTT sont consignés pour cette mission.

L'entente exemplaire entre tous les décideurs publics et privés, que ce soit l'Etat, via le Ministère de la défense –je citerai bien sûr le chef d'état-major de l'armée de l'air et plus proche de nous les Colonels David Marty et Anne-Laure Michel– la Région Sud et son Président Renaud Muselier, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, que préside Martine Vassal, la Ville d'Istres et Airbus Défense & Space, ont concouru, tous à leur niveau, à cet aboutissement. Après d'indispensables travaux de mise aux normes du bâtiment et ses abords, le premier Airbus A330 Phénix devrait pouvoir y entrer en révision fin 2025.

J'ai tenu à associer à ce succès Gilbert Ferrari, mon ancien Adjoint à l'économie présent pour l'occasion, car non décédé, comme annoncé dans un article antérieur, pour constater que notre vision était la bonne à l'époque, lorsque nous avons décidé d'acquérir le hangar Mercure en 2014. Nous avons tous deux l'espoir d'y voir se développer la maintenance aéronautique. Il revient aussi à Olivier Darrason, Conseiller pour les questions aéronautiques qui a œuvré au niveau des ministères mais aussi des industriels pour que ce projet puisse se dérouler chez nous. Et bien sûr, avec Alain Bernardet, Conseiller municipal délégué aux relations avec la défense et au développement du Pôle, et comme je n'ai pas manqué de le rappeler également, Nicolas Davini, qui a grandement contribué à ce résultat, surtout pour les parties financière et juridique à dénouer avec la Métropole et les banquiers.

Je suis heureux aujourd'hui que ce partenariat public / privé noué avec des personnes de qualité soit opérationnel. Nous avons surmonté les obstacles pour que cette opération d'ordre stratégique

puisse enfin voir le jour. Philippe Rochet a précisé les missions qui seront dévolues à Sabena Technics « dans ce magnifique hangar », comme il disait, grâce à notre savoir-faire : réaliser des visites d'entretien des avions en complément de celles que les techniciens de l'armée de l'air et de l'espace exécuteront dans leurs hangars à quelques centaines de mètres de là. Nous ferons aussi un peu plus tard des modifications du standard 2, ce qui sera générateur d'emplois supplémentaires.

Enfin, Christophe Borgus, Sous-préfet, a conclu la cérémonie en exprimant sa fierté et sa reconnaissance au nom de l'Etat pour avoir su créer une telle synergie sur notre territoire, nous qualifiant de visionnaires, ce qui nous honore bien sûr mais, et c'est aussi pour nous le plus important, l'idée de conforter un développement qui s'inscrit dans l'histoire d'Istres et pour les Istréens.

J'en ai terminé avec les communications.

B — Décisions valant délibérations du 09 au 29 novembre 2024

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 09 au 29 novembre 2024, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE.- Je vous propose la liste des décisions valant délibérations du 9 novembre au 29 novembre. Y a-t-il des commentaires, un avis ? (Pas d'observation.)

Merci.

FINANCES

1) Transferts et restitutions de compétences entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres – Approbation des rapports de la CLECT du 23 septembre 2024 portant évaluation des charges transférées

Rapporteur : M. le MAIRE

Le rapport numéro 1 concerne les transferts et restitutions de compétences entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et les communes membres, approbation des rapports de la CLECT.

Vous n'ignorez pas que les transferts, massivement, ont été actés et accomplis à une date et qu'au fur et à mesure de certains dossiers il puisse y avoir également des éléments transmis à la Métropole. C'est pour cela qu'il y a chaque fois des ajustements. (Lecture du rapport.)

Je vous demande de faire état de ces sommes transférées qui ne sont pas très importantes puisqu'elles touchent des queues d'opérations. Y a-t-il un commentaire ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Merci pour votre approbation.

2) Révision libre de l'attribution de compensation

Rapporteur : M. le MAIRE

Et puisque nous avons voté le principe, votons le montant. Pour la partie fonctionnement il s'agit de transférer 57 264 €, et pour la partie investissement 18 326 €. Pas de commentaires ? (Pas d'observation.)

Approuvé ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

3) Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'opération « réhabilitation du Théâtre de l'Olivier à Istres et aménagement de ses abords » – Nouvelle délibération

Rapporteur : M. le MAIRE

Je terminerai ce premier volet qui me concerne dans la partie orale de mon information et nous allons passer maintenant un avenant numéro 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise

d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « réhabilitation du Théâtre de l'Olivier à Istres et aménagement de ses abords ». Il s'agit d'une nouvelle délibération.

Je souhaiterais qu'on ne parle plus de « réhabilitation du théâtre » car le volume, les intentions, marquent que l'on est passé à un stade de reconstruction complète de l'équipement. A la suite de diverses évolutions données par un élément des services de la Métropole ou des élus, mais également l'adaptation au coût de cette opération compte tenu de la variation des tarifs des travaux, de l'évolution des surfaces et aussi du programme qui a dû être solidifié par rapport à l'expertise qui a été liée aux fondations, avec bien sûr les éléments supplémentaires concernant les fouilles et la dépollution du sol, je vous propose donc de fixer désormais le coût de cette opération à 40 662 000 € TTC. Monsieur Pretot.

M. PRETOT. - Monsieur le Maire, je voudrais quand même que l'on s'arrête 5 minutes là-dessus. On n'a pas été défavorable au projet de réhabilitation, en tout cas de reconstruction, du Théâtre de l'Olivier quand c'était programmé. Même si ce n'était pas le dossier le plus prioritaire et qu'on aurait peut-être pu le glisser un peu plus tard, ce n'était pas stupide et complètement insensé de vouloir le réhabiliter et le refaire...

M. le MAIRE. - Vous parlez de la priorité de l'aspect du domaine culturel ou des projets en général ?

M. PRETOT. - Des projets en général. On soutient largement l'ambition d'avoir une scène nationale, ce qui peut être le cas du prochain théâtre parce qu'il va avoir les critères qui vont pouvoir correspondre à cela, en revanche, il faut quand même que l'on se dise que le coût est vraiment incroyable. On avait un projet qui était initialement prévu à 20 M€ TTC, on a eu une augmentation, que l'on a acquise presque contre gré à cause des travaux supplémentaires, etc. Là aussi, c'est toujours un peu désolant de se dire que l'on se retrouve avec des coûts, des analyses de terrains, des choses comme cela, que l'on n'arrive pas à prévoir, que l'on n'a pas pu voir, qui ont augmenté l'enveloppe du coût du théâtre. On est passé à 34 M€, aujourd'hui on est à 40,6. On a quand même doublé le coût du Théâtre de l'Olivier par rapport à son budget.

M. le MAIRE. - Non.

M. PRETOT. - 20 M€ TTC, 40,6, c'est ça.

M. le MAIRE. - Oui et non.

M. PRETOT. - Je veux bien que l'on s'attarde un peu plus sur les explications parce que c'est quand même... Je pense d'ailleurs que depuis 2008 il n'y a pas eu de projet d'investissement plus grand que celui-ci en termes de volume financier.

M. le MAIRE. - Vous parlez sur Istres ou en général ?

M. PRETOT. - Sur Istres. C'est colossal, et cela mérite que l'on s'y attarde pour en donner les explications. Parce que quand on passe du simple au double il faut quand même que l'on en parle.

M. le MAIRE. - Bien sûr. Vous avez à la fois raison et un peu moins de dire que ça a doublé. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que mathématiquement c'est effectif, mais sur la réalité des choses on ne peut jamais annoncer un prix, et c'est une erreur que nous faisons tous, et quand je dis « tous » c'est sur les aspects préalables de toutes les études lancées pour des projets. C'est d'ailleurs très gênant puisque cela devient une référence, mais lorsqu'on sait très bien qu'on ne peut pas, au moment où on lance une opération, avoir l'intégralité des connaissances qui vont effectivement rentrer dans son exécution, la valeur initiale de 20 paraît déjà largement sous-dimensionnée. Simplement parce qu'à cette époque-là vous ne saviez pas, nous ne savions pas, qu'il y avait des fouilles nécessaires. C'est quand même entre 600 et 800 000 € de plus. Nous ne savions pas, même si on pouvait l'imaginer, que l'eau qui se trouve pas très loin –en deçà bien sûr de la plateforme terrestre– aurait besoin d'éléments techniques et financiers aussi importants. Ça, vous ne pouvez pas le savoir tant que les exécutions ne se font pas. C'est pour cela que je vous dis que la notion initiale, à mon avis, ne doit pas servir de référence.

Après on peut se dire, comme vous le faites, que cela coûte cher. Je dirai simplement –non pas parce que je transfère le fardeau fiscal sur les épaules de Métropolitains plutôt que sur les nôtres mais quand même je l'explique– que cela ne coûtera pas un sou aux Istréens. Non, excusez-moi, pas un sou aux Istréens. Quand je dis « pas un sou aux Istréens » c'est supplémentaire. Et même pas aux gens de la Métropole dans son intégralité puisque je vous fais remarquer que cette opération fait partie des investissements de l'année, qui rentrent dans des ressources de l'année, qui ne sont pas alimentés par une fiscalité supplémentaire. Ce qui veut dire que si, par une mauvaise opération, on avait refusé de faire le théâtre, ces mêmes 40 M€ seraient allés ailleurs. Excusez-moi mais je préfère qu'ils viennent chez moi. D'autant que...

M. PRETOT. - Ils auraient pu arriver ailleurs sur la Ville aussi.

M. le MAIRE. - Excusez-moi de vous faire une petite taquinerie mais, d'autant que « ailleurs » ça vient aussi. Malgré les regrets que vous émettez régulièrement sur les accointances que peut lier la collectivité avec la Métropole. Je veux simplement parler de la voirie, car nous faisons un grand programme de réhabilitation de toutes les voies de lotissements grâce, et uniquement grâce, aux rapports que nous entretenons par le fait que nous avons transféré cette partie du travail parce que nous aurions été dans l'incapacité financière de le faire. Donc quand vous m'aviez conseillé, pour un souci d'indépendance et de plus grand rapport d'autorité, je vous avais répondu que cela me semblait assez dérisoire par rapport à la nécessité de qualifier un bon service.

Lorsque l'on parle comme on l'a fait tout à l'heure pour Sabena et que l'on a à la Métropole, comme on l'a voté lors du dernier Conseil métropolitain avec les conseillers métropolitains qui m'ont accompagnés, 8 M€ au capital social, on n'a quand même pas beaucoup de reproches, voire de demandes supplémentaires, à émettre. Vous pouvez dire « dans l'absolu on peut toujours faire autre chose », c'est vrai, mais ce que l'on fait n'est pas trop mal –et je vais revenir sur l'aspect du théâtre lui-même– mais ce que l'on aurait pu faire ailleurs on le fait déjà avec d'autres participations financières de la collectivité. Donc tout cela relativise un peu. Cela ne veut pas dire que vos remarques sur l'importance ne sont pas audibles mais cela relativise par rapport au contexte dans lequel nous évoluons.

Pour terminer, quand vous dites que ce n'est pas le projet prioritaire. Ça, c'est selon la politique que l'on défend. Mais je dirai deux choses. La première, restons dans le domaine qui nous concerne, la nature-même du concept dans lequel il évolue : la culture. Nous avons largement expliqué depuis très longtemps que nous avons fait de la politique culturelle un élément offensif des propositions de service public. Il se trouve que dans la nomenclature des équipements le Théâtre de l'Olivier ne figurait pas au meilleur rang parce que ses facultés techniques et ses éléments d'accueil n'étaient pas les meilleurs et que l'on avait donc à un moment donné nécessité de le reprendre. Pour moi, cela a été un élément déterminant de l'aménagement de l'espace qui fait que, à cet Hôtel de Ville, que vous avez critiqué en son temps, aux aménagements de l'Etang de l'Olivier et de l'Espace Sainte Catherine, nous ajoutons effectivement un élément d'attractivité potentiel du service public en créant un nouveau théâtre en ce lieu.

Je vous dirai franchement que je regrette un peu. Je ne regrette pas sur le principe qui reste, à mes yeux, le plus cohérent possible, mais je regrette un peu parce que, comme beaucoup, je vois cet espace libre qui fait que l'on imagine que cela pourrait rester dans un schéma plus aéré. Mais comme on n'a pas d'autre espace pour réaliser un équipement de ce type, on va le refaire en ce lieu et c'est pour cela qu'il coûte plus cher.

M. PRETOT. - Pour terminer, juste pour vous répondre sans polémiques, quand vous parlez de priorité, c'est justement aussi pour vous montrer que, même si parfois on peut ne pas avoir le même avis sur la priorisation de certaines choses –c'était le cas il y a 4 ans maintenant, quand on a lancé les discussions– on est quand même aussi en capacité de les encourager. Du coup, on a été favorable à la réalisation. Donc sur cet aspect « priorité » je pense que ce n'est pas un sujet, mais sur le reste, quand vous nous dites qu'il y a des travaux, etc., c'est là où moi j'ai du mal à comprendre, parce que vous êtes certainement interpellé comme je le suis sur ce sujet-là, c'est que le projet en lui-même n'a pas non plus complètement évolué.

M. le MAIRE. - Monsieur Pretot, attendez...

M. PRETOT.- Je termine juste là-dessus.

M. le MAIRE.- Je veux aller dans votre sens mais je veux que vous l'expliquiez mieux. Parlez plus clairement d'un substitut à. Parce que là vous dites des phrases qui effectivement... Non. Dites-moi qu'est-ce que l'on aurait pu que l'on n'a pas fait parce qu'on fait le théâtre ? Soyons plus précis.

M. PRETOT.- Si vous voulez être plus précis... Si vous avez des enveloppes de 20 à 40 M€ à injecter, moi je pense que par exemple une réhabilitation plus globale du centre-ville sur tous ses aménagements urbains, etc., est peut-être plus prioritaire. Comme vous le dites, ce sont des choix politiques. Cela ne veut pas dire que le choix du théâtre n'est pas un choix pertinent, c'est d'ailleurs pour cela qu'on l'a soutenu. Et je vais être très honnête, si vous vous rappelez d'ailleurs le programme électoral que l'on avait, on l'avait mis dans notre programme électoral. On l'avait mis plutôt sur un horizon 2030 parce qu'on s'était dit que sur un budget d'investissement on allait d'abord fléchir davantage les financements sur des opérations de requalification urbaine qui nous paraissaient plus prioritaires que sur la réhabilitation du théâtre qui fonctionnait malgré tout. Maintenant on ne va pas refaire le débat parce que cela ne sert à rien, c'est lancé et on l'a soutenu.

La question était plus sur ce volet financier qui augmente. J'entends quand vous me dites, et vous avez raison, qu'il y avait certainement des choses que l'on ne pouvait pas voir et qu'à un moment donné il faut mettre les mains dedans et casser pour pouvoir voir et constater, et, du coup, cela engendre des coûts supplémentaires. Mais c'est là où c'est dur et que ce n'est pas entendable, c'est que le projet en tant que tel, il n'a pas complètement changé de dimension. Même s'il évolue, que l'on part sur un avant-projet et qu'à la fin on y a peut-être ajouté des choses nouvelles –comme cela peut être le cas par exemple sur les services techniques où il n'y avait pas prévu le CCFF et qu'on le rajoute– il y a donc des aménagements qui entraînent des coûts supplémentaires parce que l'idée que l'on avait du projet à l'initial n'est pas complètement celle que l'on a à la fin. Là, sur le théâtre, c'est un peu moins le cas. C'est-à-dire que l'on n'a pas non plus augmenté la jauge de manière considérable par rapport à ce que l'on avait prévu sur l'avant-projet. C'est cela qu'il faut entendre et, à mon avis, qu'il faudra aussi expliquer à la population pour comprendre pourquoi on en arrive à 40 M€ quand on partait de 20.

M. le MAIRE.- Monsieur, si vous me permettez, je vais clore avant de laisser la parole à Mme Joulia sur plusieurs précisions qu'elle peut vous apporter. Vous dites « On peut bénéficier d'autres enveloppes »... Désolé de vous le dire mais je ne m'en prive pas. Je viens de vous donner plusieurs cas où la Métropole intervient presque en sauvant les meubles quelquefois. Et je n'ai pas honte de le dire, les difficultés que nous avons eues avec les banques pour avoir un financement d'opération du hangar Mercure est un exemple significatif. Les dispositions de facilités de relations font que.

Deuxièmement, il ne faut jamais oublier, Monsieur, quelle est la nature-même d'identification de la Métropole par rapport aux autres collectivités, c'est la notion de compétence. La notion de compétence fait que la culture fait partie du champ d'action de la Métropole et c'est elle qui met les crédits à disposition.

Enfin, j'insiste sur le fait que l'on ne puisse pas véritablement... Et sans jouer la mauvaise foi, que l'on parte d'un chiffre en le scellant dans le marbre de la vérité qui est souvent finalement l'élément pour faire un critère de choix par rapport à des maîtres d'œuvre, alors que la nécessité après va prendre en compte des choses qui ne sont pas appréciables au moment où on lance l'opération. Moi je ne suis pas un technicien mais il y en a qui sont là, il y en a qui contrôlent, et la Métropole fait aussi partie du cœur des gens associés à cette opération qui voient les choses de très près. Lorsqu'on y ajoute tout ce qui est de nature souterraine, avec bien sûr l'aspect de protection vis-à-vis de l'eau, de protection vis-à-vis du bâtiment, des fondations spéciales qu'il faut aller faire à un niveau particulièrement bas, cela entraîne des surcoûts dont on n'a pas immédiatement vision au moment où on lance l'opération. On ne va pas se cacher derrière cela mais on ne peut pas le nier non plus, et je pense que vous serez assez de bonne foi pour considérer de la même façon que le coût des travaux dépend du coût des matières. Et les matières ont pris quand même entre 10 à 20 %, vous ne pouvez pas le négliger. On fait comme si on l'oubliait...

Et pour terminer, contrairement à ce que vous dites, mais là je laisserai Mme Joulia en parler mieux que moi, un projet n'est pas abouti au moment où il est choisi. Il est abouti à la fin, lorsqu'en intermédiaire il y aura plusieurs acteurs qui auront donné leur avis d'amélioration, d'apport supplémentaire, pour que le service public soit mieux offert. C'est aussi dans ce cadre-là qu'il y a un surcoût d'opération. Ce n'est pas de la marge, c'est aussi important. Madame Joulia.

Mme JOULIA. - Merci de me donner la parole sur ce dossier. La première chose que je voudrais vous dire en réponse c'est qu'en effet, la reconstruction du théâtre était urgente. Si on voulait garder un rayonnement au sein-même de Scènes et Cinés, parce qu'on commençait vraiment à ne plus pouvoir accueillir un grand nombre de spectacles qui font l'attrait premier du spectateur, des abonnés, etc. On le voyait, petit à petit, on était de moins en moins adapté et performant. Après, sur l'augmentation des coûts, il y a 2 parties là-dedans. Il y a une partie qui concerne la construction, le choix des entreprises, qui n'est pas de ma compétence, et puis il y a une partie qui concerne l'activité artistique et culturelle. Est-ce que c'est adapté ? Et là, il y a eu par exemple un surcoût d'un peu plus de 1 M€ sur des perches électriques. A priori cela n'avait pas été chiffré, et actuellement on ne voit pas de théâtres, même beaucoup plus petits que celui-là, qui continuent à demander aux gars de monter, de mettre des pins à côté. Cela a été l'une des parties, en effet.

Ce qu'il faut surtout comprendre c'est que dans ces 40 M€ je pense que vous avez noté qu'il y a une nouvelle définition : « démolition et reconstruction du Théâtre de l'Olivier et de ses abords ». Les abords, cela justifie certainement la différence entre les 33 M€ TTC et les 40 M€ TTC. Tout ce dont M. le Maire parlait actuellement. Ce que je peux vous dire c'est que la semaine dernière j'étais à une réunion dans une ville proche où il y a un projet de complexe culturel qui comprend un petit théâtre, et qu'entre le prix annoncé il y a 3 ou 4 ans, parce que c'étaient les premières esquisses, et maintenant, il y a plus de 30 % d'écart. Et au niveau culturel, moi je le vois dans beaucoup de projets qui, en effet, ont pris avec, tout ce dont on a parlé, l'inflation, le coût des matières premières, les emplois, etc. Il est vrai que moi aussi cela m'a un peu interloquée de voir qu'a priori on passe de 20 à 40. Mais je pense qu'il ne faut peut-être pas dire que l'on passe de 20 à 40. Pour le bâtiment on passe de 20 à 33 virgule quelque chose. Mais, encore une fois, là où je peux être compétente et là où je vais suivre les travaux c'est en termes de, d'équipement je pense que nous avons fait le tour, mais surtout de calendrier, et de savoir quand est-ce que l'on doit préparer une programmation pour ce théâtre-là. Parce que ce ne sera certainement pas la même.

M. PRETOT. - Justement, tous ces travaux supplémentaires, je suppose que cela retarde beaucoup dans la programmation.

Mme JOULIA. - Non. Ce sont des données qui ont été informées. C'est pour cela que moi, sur ce projet, je vous donne les éléments qui sont portés à ma connaissance. En revanche, comme je suis Présidente de Scènes et Cinés et que ce sera le principal utilisateur du théâtre, pour éviter tout conflit d'intérêts, je ne participerai pas à ce vote. Mais je vous ai donné toutes les bonnes raisons.

M. le MAIRE. - Sur le sujet, M. Pretot prend un exemple, chose que l'on n'introduit jamais dans le raisonnement au départ d'une opération, quelle que soit d'ailleurs la nature de cette opération : l'installation d'un chantier. Quand vous faites l'estimation des travaux sur une opération, vous le faites souvent au ratio –c'est d'ailleurs pour cela que les écarts à la fin sont importants– et pas sur les éléments précis. En tout cas vous oubliez chaque fois, vous ne l'intégrez jamais, l'installation d'un chantier. Cela coûte 300 000 €. Pour nous cela coûtera un peu moins parce qu'on a eu l'intelligence et des bons rapports avec les syndicats pour faire un partage des lieux ou un transfert. Voilà un exemple. Et pourtant, à la fin, il faudra bien... Quand vous avez tous ces Algeco empilés les uns sur les autres cela a un certain coût, ce n'est jamais dans le coût initial que le maître d'œuvre donne lorsqu'il y a une opération.

Mais au final, Monsieur Pretot, l'important c'est que vous vous félicitez, comme nous, que les Istréens puissent disposer à brève échéance de 2 équipements extraordinaires (la médiathèque, qui va faire quand même 29 M€, vous voyez que tous les éléments sont importants, et le théâtre) sans que l'on n'ait touché un seul euro aux finances communales. Vous pouvez effectivement en donner une certaine satisfaction.

M. PRETOT. - Un peu d'emprunt quand même. (Rires.)

M. le MAIRE. - Qui vote pour ?

M. PRETOT. - On s'abstient sur l'avenant.

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTIONS : 4 voix (Liste Istres Audacieuse, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (JOULIA Nicole)

4) Budget principal – Exercice 2024 – Décision Modificative n°3

Rapporteur : M. RAOULT

Il s'agit de la troisième décision modificative du budget principal de l'exercice 2024 qui se présente sous la forme du document budgétaire joint en annexe. Les propositions concernant le budget principal sont détaillées dans le rapport. Il intègre également les explications relatives à la décision modificative numéro 1 du budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres. (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Merci. Y a-t-il une remarque ? Monsieur Pretot.

M. PRETOT. - Oui. Je vais gratter un peu, Monsieur le Maire. Pas tant sur cette délibération où l'on votera contre, comme chaque décision modificative du budget principal, en cohérence avec le vote initial que l'on fait pour le budget principal en mars. En revanche, vous m'avez tendu une petite perche en lien aussi avec nos finances, à l'instant vous avez parlé de la médiathèque. Il semble que pour cette médiathèque les travaux soient à l'arrêt depuis plusieurs mois. On entend dire que c'est soi-disant le constructeur qui a fait faillite, ce que je ne crois pas, et l'on entend dire que c'est un sous-traitant qui a coulé les mauvais piliers ou la mauvaise dalle, je ne sais pas trop ce qu'il en est. Pouvez-vous nous éclairer un peu ?

M. le MAIRE. - Déjà, Monsieur Pretot, vous avez un esprit...

M. PRETOT. - Cela vous permet de faire taire des rumeurs, s'il y en a.

M. le MAIRE. - Un esprit qui n'est pas retors, qui est malheureusement quelquefois trop fielleux. Et vous dites vous-même « J'ai du mal à croire que »... Eh bien vous avez tort de dire cela, parce que c'est effectivement une entreprise qui a fait faillite, et non pas une malfaçon qui a été considérée.

M. PRETOT. - Mais pas le constructeur principal. C'est un sous-traitant ?

M. le MAIRE. - Donc pour répondre à ce que vous dites, qui est quand même vrai dans le contexte du problème, il y a quelques mois que les choses sont arrêtées, il y a eu une position de la Métropole qui a été discutée avec nous et nous n'avons pas eu gain de cause pendant un certain temps pour leur faire comprendre que l'on irait beaucoup plus vite en choisissant une procédure particulière. Ils ont refusé de le faire, et puis, curieusement, et à bout de... Et voyant que le temps s'écoulait, ils ont accepté la semaine dernière de se ranger à notre procédure et de faire un appel à des candidats, dont ils sont déjà attributaires dans le cas d'une opération cadre, pour venir en complément de l'opération qui est en cours. Les choses vont donc reprendre.

M. PRETOT. - Du coup, cela retarde le calendrier de beaucoup ou pas ? A-t-on un visuel sur le calendrier ?

M. le MAIRE. - Oui, vous avez raison de le dire, déjà on a pris 6 mois. Si l'on nous avait écoutés dès le premier jour, on n'aurait pas perdu ces 6 mois. Et puis là il y a aussi l'argent en cours parce que, vous imaginez bien qu'un bel équipement comme celui-là peut être visité, pas de la manière la plus civile, il peut être vandalisé, il y a donc un gardiennage permanent et qui coûte à la Métropole. A partir de là, on leur a dit qu'ils avaient plutôt intérêt à véritablement se pencher sur le bien-fondé de notre opération, et pas relancer une procédure complète qui aurait pris un temps fou. Maintenant on en est à un espoir de fin 2025.

Mme JOULIA. - Mais vous pouvez rassurer les gens, il n'y a pas de malfaçons, de piliers qui soient défailants, c'est un équipement vraiment très adapté, au CEC d'abord, qui s'intègre très bien,

qui avance carrément dans la pinède, je pense que ce sera très agréable et dès que l'on en saura un peu plus sur l'inauguration on vous donnera la date.

M. le MAIRE. - Ne laissez pas aller votre mauvais esprit, cela nous ferait gagner du temps.

M. PRETOT. - Au contraire, cela vous donne l'opportunité... Monsieur le Maire, comme quoi, l'opposition sert à quelque chose pour vous, parce que je pense que vous n'avez pas idée du nombre de gens qui me saisissent sur le sujet. Je vous jure.

M. le MAIRE. - Vous croyez franchement... ? Vous éprouvez une espèce de satisfaction à dire que... ?

M. PRETOT. - La réponse que vous m'apportez est une vraie satisfaction.

M. le MAIRE. - D'accord, mais c'est l'explication, le motif.

M. PRETOT. - C'est très clair, et en plus il y a plein de rumeurs qui courent sur le sujet, vous devriez être content, comme je le suis, de se dire qu'aujourd'hui on a des réponses.

M. le MAIRE. - Vous êtes un homme responsable, vous êtes un élu de la République, donc un homme responsable peut réfléchir...

M. PRETOT. - Un homme responsable pose la question au maire. C'est ce que je fais.

M. le MAIRE. - Vous devriez faire le tri dans les rumeurs pour arriver aux choses réelles.

M. PRETOT. - Pour faire le tri il vaut mieux s'adresser au bon Dieu plutôt qu'à ses Saints, je vous demande.

M. le MAIRE. - Il n'y a pas de malfaçons, et surtout quand vous dites « J'ai du mal à croire », c'est que vous êtes tenté de croire le contraire.

M. PRETOT. - Non. Vous voyez toujours du vice dans ce que je dis. C'est fou.

Mme JOULIA. - Il est vrai que beaucoup de gens s'intéressent à la médiathèque...

M. PRETOT. - Oui. Ils me posent la question.

Mme JOULIA. - Positif.

M. PRETOT. - C'est eux qui me l'ont appris, moi je ne savais pas.

M. le MAIRE. - Madame Camoin, s'il vous plaît.

Mme CAMOIN. - On va changer de sujet, on va passer aux pompes funèbres. C'est sympa aussi. (Rires.) C'est un sujet plus gai.

M. le MAIRE. - On n'a pas voté. Qui vote pour ?

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres I, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU

Grégory)

5) Budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres – Exercice 2024 – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Unanimité ?

M. PRETOT.- Non, abstention.

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

M. le MAIRE.- C'est-à-dire que vous ne voulez pas que... C'est ça ?

M. PRETOT.- Ah non ! Vous n'allez pas nous refaire la même chose. (Rires.) C'est la fin de l'année, s'il vous plaît, c'est Noël.

M. le MAIRE.- J'essaie d'expliquer. Vous avez un état d'esprit un peu particulier donc j'essaie de le comprendre.

M. PRETOT.- Changez de disque, Tino Rossi, là c'est toujours la même musique.

M. le MAIRE.- « Admissions en non-valeur et créances éteintes ». C'est-à-dire que ce sont des gens qui sont morts...

M. PRETOT.- Non, ce n'est pas celui-là.

M. le MAIRE.- Qui laissent donc des factures à leur famille, et qui ont des difficultés qui font que.

Mme CAMOIN.- Ce n'est pas celui-ci.

M. PLANELLES.- Hors sujet !

M. PRETOT.- Celui-là on votera pour.

7) Admissions en non-valeur et créances éteintes budget principal et budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres – Exercice 2024

Rapporteur : Mme CAMOIN

M. le MAIRE.- C'est pareil. C'est refuser que l'on mette de l'argent pour que l'on puisse enterrer nos morts. Franchement.

M. PRETOT.- Non. C'est un peu *démago*.

M. le MAIRE.- Même M. Gabanou apparaît plus humain que vous. (Rires.)

M. PRETOT.- Oh le Noël *démago* !

Mme CAMOIN.- C'est Noël. L'esprit de Noël.

M. PRETOT.- Oui, souffle esprit de Noël, souffle.

M. le MAIRE.- Allez-y, Céline.

Mme CAMOIN.- Pardon. Vous m'avez perdue. (Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- Pour ! (Rires.)

M. le MAIRE.- Bravo ! Comme cela nos défunts ne sortiront pas de leur tombe pour vous tirer les cheveux.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

6) Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : M. le MAIRE

Comme chaque année, on réajuste en fonction des possibilités réelles d'exécution. D'ailleurs, à ce titre-là, je vous ferai remarquer que le Théâtre de l'Olivier qui est mentionné portait déjà à 34 M€. Donc aujourd'hui, porter à 40 c'est –pas que– mais c'est 6 M€ et pas 20. C'est tout.

Y a-t-il un commentaire sur cette liste proposée ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

8) Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2025 – Budget principal et budget annexe de la régie du bowling municipal

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport)

Vous avez tous les chapitres, ce sont essentiellement les cautions sur les boissons. (Pas d'observation.)

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

M. le MAIRE.- Mme Mora va intervenir sur les rapports 9, 10 et 11, elle va faire un chapeau pour les 3, une information sur chacun et l'on votera sur chacun des rapports.

9) Garantie d'emprunt à 3F Sud pour l'acquisition de 80 logements intermédiaires Montée des Baux

Rapporteur : Mme MORA (Lecture du rapport)

Nous avons 3 délibérations concernant des garanties d'emprunt. La 9 et la 10 concernent 3F Sud pour 90 logements intermédiaires et 31 logements locatifs.

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

10) Garantie d'emprunt à 3F Sud pour l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs Montée des Baux

Rapporteur : Mme MORA (Lecture du rapport)

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

11) Garantie d'emprunt à SOLIHA Provence pour une opération d'acquisition – Amélioration de huit logements situés avenue Hélène Boucher à Istres

Rapporteur : Mme MORA (Lecture du rapport)

La délibération numéro 11 est, elle, pour SOLIHA Provence, pour l'achat et l'amélioration de 8 logements. La garantie de la commune est accordée pour la durée du prêt et le Conseil municipal s'engage pour toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les frais du prêt.

M. PRETOT.- On votera pour le 11, on votera contre le 9 et le 10. Toujours pareil, on estime que sur l'urbanisme on construit vraiment beaucoup et beaucoup trop. Rien qu'avec ce dossier il y a plusieurs centaines de permis de logements que l'on vote. Pour vous redonner un chiffre, Monsieur le Maire, qui est quand même le point principal de l'antagonisme que l'on peut avoir sur le plan politique à Istres : en 4 ans, on a délivré, ou on est en cours de délivrer, l'équivalent de 4 000 logements en termes de permis de construire. C'est bien au-delà, sans toute proportion, que les estimations du PADD ou du SCOT. Pour vous donner un ordre d'idée, cela veut dire qu'on lance en moyenne entre 800 et 1 000 nouveaux logements à Istres, quand à Salon-de-Provence, qui a le même nombre d'habitants que nous, ils délivrent en moyenne 200 logements par an en permis de construire, et qu'Aix-en-Provence en fait 300. Ils ont le triple d'habitants que nous.

Encore une fois, autant sur la réhabilitation de l'existant on votera pour les garanties d'emprunt, mais l'on ne pourra pas en soutenir pour des logements nouveaux, vu la masse que l'on a déjà construite au cours de ce mandat. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, que vous ayez une fois de plus une explication pour dire que vous êtes pour une construction modérée, par rapport à nous qui sommes sur une construction qui est liée au vrai développement que l'on veut pour la Ville, et que surtout il nous échoit grâce aux atouts du territoire, c'est votre affaire. Et c'est ce qui nous distingue entre vouloir une Ville immobile et vouloir une Ville active. Que vous employiez des explications qui sont plus ou moins vraies –et plutôt moins que plus– ça, ce n'est pas normal. Je suis même prêt, Monsieur Pretot, à faire un débat face à face avec vous, chiffres à l'appui, pour vous démontrer que ce que vous dites est faux.

Indépendamment de cette petite joute qui aura un caractère secondaire, parce que l'important c'est la philosophie des choses qui nous anime –la vôtre étant tout à fait différente de la mienne– je vous rappellerai une fois de plus... Et vous devriez, Monsieur Pretot, avoir quand même quelques soucis et quelques efforts de mémoire sur les propres personnes qui sont autour de vous et que vous servez quelquefois. Je pense notamment à l'armée avec qui nous avons engagé un programme de construction pratiquement dédié. Quand je dis « pratiquement » c'est « pas totalement » dédié. Je voudrais que vous assistiez de temps en temps –et vous le faites inopinément lorsque le temps vous le permet, ou vous le captez sur votre temps professionnel– à quelques rencontres industrielles. Vous devez quand même avoir en tête ce qui se dit à ce moment-là. Et si jamais vous ne le perceviez pas, vous devriez aller voir les diverses enquêtes publiques qui sont à grand rythme depuis maintenant 3 mois pour voir le nombre d'opérations qui vont être réalisées sur le territoire et qui, chaque fois, donnent un bon potentiel d'obligation d'habitat.

Donc, un, on a un besoin d'adaptation au marché local. Deux, on a un besoin d'anticipation. Vous ne pouvez nier, ni l'un, ni l'autre. Et pour être complet, je vous dirai simplement –vous ne pouvez pas le savoir puisque vous n'êtes pas aux affaires, comme on dit– que depuis 2020 nous avons attribué 2 800 logements. Sur 2 800 logements, il y en a en moyenne aujourd'hui maximum 10 % venant de l'extérieur. Ce qui veut dire que c'est le marché local, la demande locale, qui alimente le besoin de logements. Et sur ces 2 800 logements –et ça je voudrais que vous le mettiez une fois pour toutes dans la tête pour le passer dans votre cœur– nous en avons attribué 800 à des familles monoparentales, à des femmes dans la nécessité. 800. Cela représente 38 %.

Je crois que lorsque nous faisons des opérations de construction –et nous allons en présenter encore une tout à l'heure, effectivement– c'est que nous sommes dans la ligne de l'anticipation. Anticipation qui n'est même pas, comme on a pu le faire pour le hangar Mercure, un pari sur l'avenir, mais qui est une obligation de résultat pour les 36 mois qui arrivent, parce que c'est l'horizon que Carbon donne : 3 000 personnes. Vous allez voir où elles vont être logées et si vous devez effectivement... En plus, je crois que vous êtes quelquefois entouré d'agents immobiliers, vous devriez discuter avec eux pour dire que, d'une certaine façon, cela permet de maintenir quand même un niveau des loyers, un niveau des prix, de manière concurrentielle. En tout cas beaucoup plus concurrentielle que s'il y avait une pénurie. A partir de là, nous faisons en sorte que cette pénurie n'existe pas.

M. PRETOT.- Vous n'entendez toujours pas la logique de « juste à temps » que je vous évoque depuis des mois.

M. GABANOU.- Monsieur le Maire, puis-je intervenir ?

M. le MAIRE.- Allez-y.

M. GABANOU.- Je voterai pour les 3 points qui ont été énumérés. En revanche, je m'inquiète quand même du niveau de nos infrastructures routières, et notamment la saturation des personnes qui, le matin, vont au travail, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Je pense que tout le monde s'en est rendu compte. Est-ce que dans ces projets-là de construction...

M. le MAIRE.- Je préfère cette façon de pointer éventuellement un élément d'amélioration, compte tenu que ceci est un élément juste, plutôt que le fait de dire « parce qu'effectivement cela est possible que, on s'empêche de », comme le fait M. Pretot.

M. GABANOU.- Je voulais savoir si une amélioration routière avait été prévue dans les futures constructions, et par rapport justement à ces nouvelles constructions.

M. le MAIRE.- M. Casado peut donner quelques informations. Tout ce qui est Grand Bayanne, rassurez-vous, là c'est quand même prévu à travers l'autoroute Fos-Salon dans l'avenir, mais surtout avec le barreau de la Transhumance et le chemin des Bellons qui va être réactivé.

M. CASADO.- Dans les constructions c'est la densification en ville, que nous allons d'ailleurs voter plus tard. Quand il s'agit de bâtiments existants ou de maisons qui sont rasées pour faire des immeubles... Mais ce n'est pas la Ville qui le programme, ce sont surtout les propriétaires eux-mêmes, parce qu'il y a cette demande et que l'on respecte la loi ZAN qui oblige à la densification et pas à l'extension sur les zones agricoles ou environnementales.

Concernant tout ce qui est la circulation en interne il n'y a pas beaucoup de modifications, sauf le fait que l'on a amélioré, notamment sur les grands axes, avec des pistes cyclables pour inciter les gens à utiliser les modes doux. On va d'ailleurs continuer avec la passerelle sur la voie ferrée au niveau de Géant Casino, le rond-point Céline Avril et le rond-point du Burger, il va y avoir un aménagement piétonnier et cycliste pour qu'il y ait une liaison entre Trigance et le reste de la ville. On a cette voie ferrée au milieu qui nous perturbe et empêche vraiment de faire tout ce que l'on pourrait faire. Il y a une amélioration qui va être importante au chemin des Bellons où, sur cette voie ferrée, est prévu un passage supérieur, comme actuellement celui sur l'avenue Radolfzell. Cela va aussi améliorer la circulation Est-Ouest. Ensuite, ce que le maire défend et que nous défendons tous c'est la fameuse 2 voies qui permettrait d'améliorer la circulation, notamment sur les ronds-points de la Transhumance et de Charles de Gaulle. La principale difficulté c'est le passage de la voie ferrée. On va l'améliorer avec le passage supérieur des Bellons, parce qu'en fait toute l'urbanisation du Grand Bayanne dont le maire parle c'est plutôt dans ces quartiers-là qu'il faut qu'on ait une liaison plus facile. Au centre-ville, vu comment notre ville est créée, tout ce que l'on fait actuellement c'est de l'amélioration avec des pistes cyclables et des modes doux qui sont un peu plus intéressants, et des parkings que l'on essaie de maintenir et d'agrandir.

M. GABANOU.- Monsieur Casado, il y a aussi un autre élément à prendre en compte concernant cette densification de véhicules, notamment sur la route du Delà, c'est que maintenant les gens ne prennent plus la Transhumance parce que c'est à saturation, et l'on se retrouve de ce côté-là avec une densification de véhicules, avec les écoles à proximité, etc., on est à saturation.

M. CASADO.- Vous avez entièrement raison, mais vous avez expliqué pourquoi. C'est parce qu'on a effectivement des gros problèmes de circulation sur la Transhumance que les gens passent par la route du Delà. Encore qu'elle est à 70 km/h et qu'elle est de compétence départementale, ce n'est pas une compétence communale. Alors le barreau de Sulauze qui a été réalisé à Miramas justement pour éviter que les gens passent par Le Delà, malheureusement il arrive sur la future 2 fois 2 voies qui n'est pas réalisée. Une fois qu'elle sera réalisée, la liaison sera naturelle, ils n'auront plus besoin de passer par Le Delà.

M. le MAIRE.- Je ne veux pas créer de faux espoirs, sachez que l'on s'y bat régulièrement, et plus que vous pouvez l'imaginer. Tout élu confondu, quelle que soit son obédience, avec un Préfet qui est conscient et qui nous aide beaucoup. Après, on a un manque d'écho vis-à-vis du sommet de l'Etat et l'on est un peu gêné de buter toujours sur les mêmes problèmes, notamment pour

l'habitat et le cadre de vie, mais aussi pour les industriels parce qu'ils ont encore plus besoin des infrastructures que ce que vous pouvez l'imaginer.

Je voudrais simplement dire que, forts de cela –c'est la raison pour laquelle je vous disais avec prudence que je ne veux pas créer de fausses situations– nous sommes en train d'imaginer une procédure particulière pour que l'on puisse réaliser l'autoroute plus vite que prévu. Lorsqu'on aura suffisamment abouti, avec les accords de tout le monde, je pourrai vous en parler plus précisément. En tout cas on essaye de se dégager uniquement de l'obligation de la grande partie de financement demandé à l'Etat, qui visiblement ne le met jamais sur la table.

M. GABANOU.- Monsieur le Maire, je termine sur cela. Sachant qu'il faut aussi prendre en considération le nouveau centre de secours qui va être créé de ce côté-là, avec les délais d'intervention qui sont imposés, où l'on va se retrouver le matin avec une voie rapide à saturation pour pouvoir aller dans les meilleurs délais sur le centre-ville ou vers Fos.

M. le MAIRE.- Jusque-là j'avais partagé votre avis, là je n'ajouterais pas une dramaturgie à la problématique que vous avez évoquée. Je mets de côté les effets sonores et obligatoires que les véhicules rouges confèrent à leurs passages, je dirai simplement que le centre de secours a été choisi en ce lieu parce que c'était une meilleure disponibilité par rapport au maillage du territoire. Moi j'avais une autre proposition à l'époque, je suis bien content qu'on ne l'ait d'ailleurs pas choisie puisque...

M. GABANOU.- Je ne vais pas polémiquer, ça y est, c'est fait maintenant, donc je n'ai rien à vous dire.

M. le MAIRE.- Vous pouvez polémiquer mais la réalité est là. Je n'ai pas soutenu ce projet. Et je suis heureux d'avoir perdu puisqu'en ayant perdu on va faire un golf dessus, donc tant mieux. Pour dire qu'il y avait meilleur endroit que celui que je proposais –Rassuen en l'occurrence, parce que cela paraissait facile– on m'a dit « Non, là-bas c'est mieux, on est directement branché sur l'autoroute ». Maintenant, que l'on vise effectivement la qualité de la disponibilité.

M. GABANOU.- Moi je partage votre avis puisque j'étais pareil que vous. C'est tout.

M. le MAIRE.- C'est un débat entre vous ça, ce n'est pas un débat avec nous. C'est un débat à l'intérieur de la Maison pompiers.

M. GABANOU.- Malheureusement cela n'a pas été pris en considération, le débat n'a pas eu lieu. On n'a pas notre mot à dire, vous savez comment cela fonctionne.

M. PRETOT.- Pour revenir sur le sujet, en reprenant ce que vous venez de dire tous les deux, c'est aussi ça le sujet. Vous semblez feindre de ne pas comprendre ce que je dis quand je parle d'urbanisme. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de logements, Monsieur le Maire. Le reproche que je fais c'est que...

M. le MAIRE.- Vous ne dites pas qu'il ne faut pas de logements mais vous votez contre chaque fois.

M. PRETOT.- Pas autant. En fait c'est toujours pareil, c'est la proportion. Oui, vous avez raison, il y a l'armée, il y a des projets industriels, mais quand on construit 4 000 logements en 4 ans...

M. le MAIRE.- Mais ce n'est pas vrai.

M. PRETOT.- En tout cas ce sont les permis qui sont en cours et délivrés.

M. le MAIRE.- On vous donnera le chiffre exact, Monsieur, ce n'est pas vrai.

M. PRETOT.- On en rediscutera, mais on les a vus. 2 037 permis de logements accordés et 1 895 déposés. Si vous voulez que l'on en redébatte techniquement, on en redébattra sans problème.

La proportion est quand même là, on la voit dans la ville. Ce que je vous dis c'est que, oui, il faut construire, mais construire à chaque fois au bon moment pour répondre aux besoins qu'embranchent les projets. A une époque vous avez parlé du Pôle aéronautique pour justifier toutes les constructions, cela devait amener 1 000 personnes. Vous voyez bien que le temps que le projet se fasse... Vous venez de reparler de Sabena, pour l'instant c'est 100 personnes. Il y a JJGK et qui vous voulez à côté...

M. le MAIRE. - Si vous aviez été là, 200 annoncées.

M. PRETOT. - Et c'est 10 ans plus tard que le moment où l'on a construit les logements. Du coup, ceux qui sont dans les logements ce ne sont pas les gens qui sont liés avec les projets que vous avez évoqués. Carbon c'est 2 800 personnes, quand on construit 4 000 logements, ils sont 2 fois plus logés alors qu'il n'y a pas encore l'entreprise.

M. le MAIRE. - Je croyais m'être fait comprendre mais visiblement... Je vous ai déjà dit que le marché local, c'est-à-dire la proposition par essence des Istréens était aussi importante à gérer. Ça, vous semblez le nier. Deuxièmement, je vous ai dit également, mais cela vous passe au-dessus de la tête et ne pénètre pas dans votre cœur, qu'on avait logé, et il en reste encore beaucoup, 800 femmes qui se trouvent à l'extérieur de chez elles, malheureusement de manière très imprévue. Donc si vous voulez qu'on les laisse dehors, on les laisse dehors. Ce n'est pas ma façon de voir les choses.

M. PRETOT. - Ne faites pas de la démagie là-dessus.

M. le MAIRE. - Monsieur, c'est facile de dire qu'on ne veut pas de logements...

M. PRETOT. - Ça aussi c'est facile de le dire.

M. le MAIRE. - Si l'on ne prend pas toutes les raisons qui les amènent. Moi je le comprends, mais à un moment donné il faut savoir comment on gère les problèmes, c'est tout.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

J'allais vous dire qu'il est déjà 10h20, que nous avons exactement 106 questions et que nous en sommes à la 12^{ème}. Il y en a quelques-unes qui vont nous prendre du temps, notamment sans doute celle-ci je suppose, c'est la régie du centre équestre du Deven.

12) Régie du centre équestre Le Deven – Fin de la régie au 31 décembre 2024

Rapporteur : M. le MAIRE

Je dois vous dire que cette délibération va programmer la fin de l'Etablissement Public Industriel et Commercial, qui est donc la structure actuelle, pour verser vers une municipalisation du Deven, avec bien sûr des effets actifs et automatiques qui sont la reprise du personnel par la commune. Il s'agit donc d'une gestion directe faite par la commune.

Pourquoi on en arrive à cette situation-là ? Parce qu'on est dans une situation qui est relativement ennuyeuse, financièrement parlant. La première est liée à la nature-même de la structure puisqu'on a un équipement commercial qui fait énormément d'activités et qui devrait avoir des recettes mais qui sont malheureusement insuffisantes à couvrir par rapport aux services globaux rendus qui sont aussi de caractère public. La deuxième est une situation juridique, c'est que l'EPIC ne peut pas, comme on nous le fait remarquer justement par la Chambre Régionale des Comptes, régulièrement donner des subventions importantes pour équilibrer. Troisièmement, le fait que l'on ait une dimension sociale importante à l'intérieur du Deven, notamment pour sensibiliser divers pans de l'activité vers les gens en situation de handicap, fait que l'on a aujourd'hui beaucoup de dépenses qui dépassent les besoins suffisants pour la Ville d'Istres, et bien sûr les moyens mis pour la Ville d'Istres, et qui font que la collectivité extérieure (comme le Conseil départemental) ne peut pas intervenir parce que nous sommes effectivement en EPIC. Nous allons donc passer en régie pour permettre que tout cela puisse avoir une viabilité plus sûre en ayant une structure rattachée à la division des sports. On aura ainsi un lien direct, et

pas obligatoirement que des choses indépendantes. On aura après une gestion du côté associatif, notamment l'aspect équitérapie, qui pourra continuer, même si ce n'est pas complètement sur la même forme. Tout cela va nous permettre de récupérer un peu d'argent et de mettre aussi les choses en face des ressources véritables. Y a-t-il un commentaire ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13) Régie du centre équestre Le Deven – Prise en charge financière par la commune au titre des contraintes de fonctionnement engendrées par la fin de la Régie

Rapporteur : M. le MAIRE

Pour clore le dossier, il faut que le centre puisse être équilibré jusqu'à la fin de l'année, nous ajoutons donc 295 000 € que nous avons prévus lors de la préparation du budget parce que nous sentions les choses arriver de loin.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Merci. L'an prochain il n'y aura plus de subvention puisque les choses seront intégrées directement au municipal.

14) Transfert du personnel du Centre équestre Le Deven

Rapporteur : M. BREMAUD

Vous l'avez déjà évoqué dans le chapeau concernant les rapports 12 et 13 que nous venons de voter. Effectivement, dans le cadre de la fin de la régie et de la prise en charge financière par la commune, et de son fonctionnement, nous sommes dans l'obligation, considérant l'article 1224 du Code du travail et dans le cadre des reprises d'activité, de reprendre le personnel, et nous le faisons évidemment bien volontiers. Il s'agit de transférer les postes existants. C'est dans le rapport. Est-ce que vous voulez que je vous énumère, Messieurs ?

M. le MAIRE. - Non. Ce que l'on peut simplement dire c'est que les discussions ont été menées pour que chacun trouve un bon compte, un compte normal, et que certains ont préféré se retirer. On fera donc le bilan total à la fin.

M. BREMAUD. - Absolument, Monsieur le Maire. On est dans le cadre de propositions et de discussions qui ont été faites avec le personnel, et bien évidemment nous avons été au plus près. Pour le prouver nous allons le passer sur le rapport 15.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15) Transfert du personnel du Centre équestre Le Deven, maintien de l'octroi de box et de paddock pour 3 salariés et 3 apprentis

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous avons 3 agents qui bénéficiaient d'avantages spécifiques qui est l'octroi de boxes pour pouvoir y installer leurs chevaux. Nous maintenons ces avantages en nature. Dans le rapport 15 nous sommes donc dans le transfert du personnel et de l'octroi de 3 boxes pour 3 salariés et 3 apprentis dans le cadre d'avantages en nature. Y a-t-il des questions ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE. - Merci. Madame Cambillau, après la fin, voilà la renaissance. Création de la nouvelle régie.

Mme CAMBILLAU. - Exactement.

16) Création de la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven

Rapporteur : Mme CAMBILLAU (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

17) Nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven – Création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial

Rapporteur : Mme CABBILLAU (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18) Tarif des activités équestres à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme CABBILLAU

Pour terminer, ces tarifs sont repris à l'identique et concernent les activités exercées en régie simple et les activités gérées par la nouvelle régie municipale : équitation adaptée, formations, adhésions, pensions, cours, stages, événements, concours, installations.

M. le MAIRE. - Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

19) Modalités d'amortissement des immobilisations – Mise à jour

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20) Subventions et Concours – Années 2024 et 2025

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose de donner votre approbation pour le tableau des subventions suivant.
(Lecture du rapport.)

La Flèche Entressennoise Deux championnats nationaux de tir à l'arc 2024 1 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Foyer Socio-éducatif du Collège Alain SAVARY Echange scolaire en Italie du 16 au 20 décembre 2024 – 56 élèves 2 800 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Foyer Socio-éducatif du Collège Élie COUTAREL Journée du 19 décembre 2024 autour de la fraternité et de la laïcité 2 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Pour l'Enseignement aux Enfants Malades (Association) Soutenir, aider et enseigner à domicile les enfants déscolarisés pour raison médicale 1 600 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Foyer Socio-éducatif du Collège Louis PASTEUR Echange scolaire en Allemagne du 24 février au 1er mars 2025 – 42 élèves 2 100 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Foyer Socio-éducatif du Collège Élie COUTAREL Echange scolaire en Espagne du 26 au 31 janvier 2025 – 48 élèves 2 400 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Foyer Socio-éducatif du Collège Élie COUTAREL Échange scolaire en Italie du 31 mars au 4 avril 2025 – 40 élèves 2 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

TEAM A2 Deux participantes istréennes au Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc du 11 au 26 avril 2025 1 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (ARAGNEAU Alain, EINAUDI Marc)

Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Centre Social des Quartiers Sud

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GODIN Marie Angélique)

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Étoile Gymnique Istres Entressen

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Istres Provence Volley

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Istres Football Club

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024 Centre Social des Quartiers Sud 370 000 €

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GODIN Marie Angélique)

Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2024 Istres Football Club 655 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

SM de gestion des nappes de la Crau (SYM CRAU) 5 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

21) Avances sur subventions 2025 aux associations

Rapporteur : M. le MAIRE

Vous savez que, comme nous le faisons chaque année dans le cadre des tableaux qui sont situés en annexe, nous faisons une participation partielle. Unanimité ?

Mme CAMOIN.- Non, Monsieur le Maire, je ne prends pas part au vote. En tant que membre du CA de Pulsion, je ne peux pas voter sur cette délibération.

M. le MAIRE.- Vous ne participez pas au vote qui concerne l'association, mais le tableau... Vous pouvez participer aux autres. C'est ça ?

Mme CAMOIN.- J'ai compris, Monsieur le Maire, sauf que l'on passe une délibération pour toutes les associations.

M. le MAIRE.- Non, après il y a le travail derrière qui fait que. On a bien pris acte que ceux qui sont concernés par, ne prennent pas part au vote différent, mais cela n'empêche pas... Cabriole, cela ne vous intéresse pas ?

Mme CAMOIN.- Si.

M. le MAIRE.- 4 000 €. Donc je considère que Cabriole peut avoir votre vote ?

Mme CAMOIN.- Si c'est légalement possible, aucun problème.

M. le MAIRE.- Mais bien sûr. On dirait que l'on veut particulièrement mettre volontairement les élus en porte-à-faux. Je préférerais que l'on m'épargne ce genre de remarques.

ATHLÉTIC CLUB ISTRES RASSUEN 8 000 €

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc, RAOULT Loïc)

CABRIOLE 4 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS SUD 80 000 €

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GODIN Marie Angélique)

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION PIERRE MIALLET 100 000 €

POUR : 33 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, BREMAUD Laurent, TRAMONTIN Céline, EINAUDI Marc, BLANCHON Johny, SLOTTA Françoise, LOPEZ Barbara)

CENTRE SOCIAL LA FARANDOLE 100 000 €

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, REYNAUD Jade)

ESPACE PLURIEL JEUNES (EPJ) 50 000 €

POUR : 34 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 6 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, IMBERT Pierre, EINAUDI Marc, SIERRA Jérémy, REYNAUD Jade)

ÉTOILE GYMNIQUE ISTRES ENTRESSEN (ÉGIE) 25 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES FOOTBALL CLUB 200 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

ISTRES PROVENCE HANDBALL 500 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (EINAUDI Marc, RAOULT Loïc)

ISTRES PROVENCE VOLLEY 60 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES SOLIDARITE 8 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc)

ISTRES SPORTS ATHLÉTISME 5 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES SPORT BASKET 15 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES SPORT CYCLISME 4 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES SPORTS TENNIS 30 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES SPORT VTT 4 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

ISTRES TEMPS LIBRE ÉVASION (ITLE) 50 000 €

POUR : 33 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, QUET Catherine, EINAUDI Marc, MORA Claude, BLANCHON Johny, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine)

ISTRES TENNIS DE TABLE 25 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

JEUNESSE SPORTIVE ISTRÉENNE (JSI) 10 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

L'AVANCÉE 15 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

LES BOUTIQUES D'ISTRES 15 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

LES RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR 4 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc)

MAISON POUR TOUS (MPT) 105 000 €

POUR : 36 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (BERNARDINI François, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc)

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) 70 000 €

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc, GOUIN Géraldine)

PULSION 50 000 €

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, EINAUDI Marc)

TEAMCOLAS PUGIL'ISTRES BOXING CLUB 4 000 €

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

TENNIS CLUB ENTRESSEN ISTRES 8 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

22) Établissements publics et régies municipales – Mise à disposition de personnel sur 2024 et avances sur subventions 2025

Rapporteur : M. BREMAUD

Très court, Monsieur le Maire. Nous sommes exactement dans le même contexte que le rapport précédent, à part que nous sommes là dans le cadre des établissements publics et des régies municipales dont nous demandons l'autorisation de prévoir une avance. (Lecture du rapport.)

Centre communal d'action sociale (CCAS) 1 800 000 €

POUR : 33 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, PRETOT Robin)

EPIC Office de Tourisme 150 000 €

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

Régie des agents de la ville d'Istres (RAVI) 200 000 €

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, FALCO Carole, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, ALVERNHE Marie-José, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, REYNAUD Jade, PRETOT Robin, CAILLAT Michel, GABANOU Gregory)

Convention d'objectifs 2025-2026 entre la ville d'Istres et l'ÉPIC Office de Tourisme d'Istres

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

Convention de mise à disposition de personnel 2025-2026 auprès de l'Office de Tourisme

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de le Régie du Centre Equestre le Deven (Etablissement public)

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (SANTINI Patricia, RAOULT Loïc, CABBILLAU Lara, REYNAUD Jade, LEBAN Michèle)

23) Soutien financier de la Caisse des dépôts et consignations pour l'expérimentation du réseau privatif 5G de la commune d'Istres

Rapporteur : M. GRIMALDI (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

24) Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône dans le cadre du fonds de modernisation des E.A.J.E. (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) – Année 2025

Rapporteur : Mme FALCO

C'est une subvention octroyée par la CAF pour la crèche Les Pitchounets pour un réaménagement intérieur. La somme est de 26 383,42 €. La CAF nous octroie la somme de 80 % à hauteur de 21 106,74 €, et pour la commune 5 276,68 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

25) Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique 2025

Rapporteur : M. ARAGNEAU

Dans le cadre de la vidéoprotection de la Ville d'Istres, on demande une subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de 214 280 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

26) Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2025 pour la réfection des vestiaires à la Halle polyvalente

Rapporteur : Mme SANTINI

C'est une demande auprès du Département d'une subvention à hauteur de 70 % pour la rénovation des 4 vestiaires de la Halle Polyvalente. Le montant global est de 85 000 € et c'est donc une demande de 70 % de ce montant.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

27) Demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Zéro émission sur route » pour l'acquisition de véhicules utilitaires propres

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28) Augmentation de capital et modification de statuts de la Société d'Économie Mixte Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre

Rapporteur : M. BERNARDET (Lecture du rapport.)

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, BERNARDET Alain)

29) Ingénierie du pilotage du projet de territoire – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme FALCO

Toujours pareil. C'est une demande de subvention octroyée par la CAF à hauteur de 14 440 € financée à 50 %. C'est un projet pour une étude visant aux besoins des enfants et des familles en matière d'accompagnement scolaire. Ce projet est financé par la CAF à hauteur de 7 220 € et par la commune 7 220 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

30) Approbation de la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- 30 % sur la taxe foncière ce n'est pas neutre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

31) Convention de mécénat ENGIE GREEN FRANCE

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

33) Présentation du rapport d'activités 2023 de l'EPIC Office de Tourisme

Rapporteur : Mme DECOMBIS

Pour le rapport d'activités je vais vous faire un petit résumé.

Une fréquentation en forte hausse, plus 25 % de fréquentation par rapport à l'année précédente. Une augmentation notable des groupes accueillis. Forte progression de la fréquentation du Château des Baumes soulignant l'attractivité de ce site incontournable. Développement des actions hors des murs. Hausse des contacts générée grâce à la présence active de l'Office lors de salons et stands extérieurs. Un objectif, une activité annuelle équilibrée. L'un des axes majeurs développés cette année a été le renforcement des activités sur les ailes de saison, avant et après la haute saison. Pour lisser l'activité touristique sur l'ensemble de l'année, une offre riche et dynamique avec plus de 309 activités proposées, l'Office de tourisme joue un rôle moteur dans le développement d'une offre ludique et immersive pour séduire les familles, notre cœur de cible, favorisant ainsi des moments uniques et authentiques. Une collaboration renforcée. Ce succès est le fruit d'un travail collectif avec la collectivité, nos partenaires, les associations locales et socioprofessionnelles, ensemble nous avons pu offrir un programme dynamique et diversifié répondant aux attentes des visiteurs et valorisant l'ensemble du territoire.

Pour l'approbation des comptes de gestion...

M. le MAIRE. - Attendez. Là il n'y a pas de vote. On peut donc passer au point suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ET APPROUVE A L'UNANIMITE LE RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME.

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

34) Approbation des comptes de gestion et administratif de l'EPIC Office de Tourisme – Exercice 2023

Rapporteur : Mme DECOMBIS

En recettes, en investissement 18 445,91 €, en fonctionnement 1 256 122,17 €. En dépenses, en investissement 20 143,83 €, en fonctionnement 1 325 313,62 €. Ces comptes sont soumis au Conseil municipal, conformément à la réglementation.

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

35) Approbation du Budget Supplémentaire 2024 de l'EPIC Office de Tourisme

Rapporteur : Mme DECOMBIS

En section d'investissement 25 555,43 €, et en section de fonctionnement 105 000 €.

POUR : 27 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 13 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin)

36) Soutien aux projets d'action culturelle – Solde de la répartition

Rapporteur : Mme JOULIA

Je vous rappelle que l'on a déjà voté une enveloppe d'action culturelle de 20 000 € et qu'il s'agit là de compléter les actions à hauteur de 12 000 €. Des actions favorisant l'inclusion. C'est pour cela que Sandrine Godin sera, est déjà, très étroitement associée à toutes ces actions.

Nous devons préciser un budget maximum avec nos 3 associations et opérateurs choisis. La première est un concert mélangeant des valides et des personnes handicapées, notamment des enfants sourds, il s'appelle « Les Colibris ». L'enveloppe maximale sera de 4 500 €, qui comprend tout : les ateliers, les tables rondes, les voyages, etc. La deuxième est une exposition sur des enfants autistes qui s'appelle « Nos petits héros du quotidien ». Enveloppe maximale de 3 500 €. Enfin, la compagnie Lamento proposera une conférence dansée, avec danseurs, pareil, valides et handicapés, à hauteur maximale de 4 000 €.

M. le MAIRE. - Parfait !

Un concert de l'orchestre des Colibris, formation constituée de musiciens valides et de musiciens en situation de handicap portée par le Collectif des artistes lyriques et musiciens pour la solidarité (CLAMS) 4 500 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Une exposition portant sur le handicap portée par l'association Nos Petits Héros du quotidien 3 500 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Une conférence dansée par la compagnie LAMENTO « Danser la Faille » 4 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

37) Projets spécifiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

C'est une demande de subvention concernant des projets spécifiques qui sont subventionnés par le CD. Les projets sont : un atelier périnatal « Bébé Avenir », et un autre projet qui est un Lieu d'Accueil Enfants Parents, LAEP, qui s'appelle « L'Arbre des liens ». C'est pour demander l'autorisation de solliciter des subventions.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- On revient à M. Garcia, convention relative à la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux avec la Métropole. Maintenant il faut payer le service nous-mêmes.

32) Convention relative à la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux avec la Métropole

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

38) Projets spécifiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme FALCO (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Je saisis 30 secondes pour dire que Mme Falco, M. Bremaud et moi-même avons participé à la réunion de la CTG prônée par la Caisse d'Allocations Familiales la semaine dernière à Fos et que nous avons été confirmés dans notre rôle pilote, compte tenu de toutes les opérations que l'on a pu engager pendant l'année écoulée. Nous continuons sur cette bonne voie pour la CTG 2025-2028.

39) Projets spécifiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme GODIN (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

40) Fonctionnement des crèches 2025 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme FALCO

En effet, Monsieur le Maire, c'est toujours la même somme. Tous les ans, une subvention est accordée à un mode d'accueil d'enfants d'un montant de 220 € par berceau, accordée par le Département. Nous nous engageons bien sûr à déclarer tous les modes d'accueil spécifiques.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Madame Joulia, subvention pour Les Nuits d'Istres.

Mme JOULIA.- Comme c'est à la Région, Suzelle, je te laisse la parole. Elle ne devait pas être là mais comme elle est là...

Mme AYOT.- Monsieur le Maire, est-ce que vous voulez que je fasse les points 41 à 45 ?

M. le MAIRE.- Non, ne sautez pas M. Sierra.

Mme AYOT.- Pardon ! Je laisserai la parole à mon cher collègue Jérémy.

41) Nuits d'Istres 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Mme AYOT

Il s'agit de demande de subvention auprès du Conseil régional sur les événements suivants : le Festival des Nuits d'Istres, dont les dépenses s'élèvent à 430 000 €. Le Conseil régional est donc sollicité à hauteur de 50 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

42) Les Jeudis Étoilés 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Rapporteur : M. SIERRA

Il s'agit tout simplement de solliciter le Conseil régional Sud PACA à hauteur de 30 000 € pour Les Jeudis Etoilés.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

43) Jazz au Ranquet 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Rapporteur : Mme AYOT

Concernant le Jazz au Ranquet, les dépenses s'élèvent à 18 000 €, la Région est donc sollicitée à hauteur de 5 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

44) Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Rapporteur : Mme AYOT

Le Festival de la Bande Dessinée Aéronautique, les dépenses s'élèvent à 20 000 €, la Région est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

45) Rues de l'Étang 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Mme AYOT

Et Les Rues de l'Étang, les dépenses s'élèvent à 90 000 €, la Région sera donc sollicitée à hauteur de 15 000 €.

M. le MAIRE.- De manière individualisée, vous dites oui à tout ? Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

46) Lancement de saison estivale 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme DECOMBIS (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

47) Nuits d'Istres 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

C'est cette fois au Conseil départemental que nous allons demander 100 000 € pour l'organisation des Nuits d'Istres, c'est d'ailleurs ce que nous avons obtenu cette année.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

48) Les Jeudis Étoilés 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : M. SIERRA

Dans ce même cadre, nous sollicitons le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

49) Jazz au Ranquet 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

Pour Jazz au Ranquet nous sollicitons 7 500 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

50) Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

Pour le Festival de la Bande Dessinée Aéronautique, 5 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

51) Rues de l'Etang 2025 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

Et pour Les Rues de l'Etang, je vous rappelle que nous sommes avec Saint-Mitre et Saint-Chamas, nous sollicitons à hauteur de 20 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

52) Animations de Noël – Complément de la délibération N°178/24 du 19 septembre 2024

Rapporteur : M. SIERRA

Concernant les animations de Noël, un laser game est proposé sur l'Espace Charles de Gaulle, il s'agit juste d'approuver la session qui est au prix de 2 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

53) Animations de Noël – Tarif de la billetterie pour le karting

Rapporteur : M. SIERRA

Dans ce cadre-là, un tarif de 5 € est proposé sur un tour de 7 minutes pour le karting sur un espace de 1 000 m². Nous avons une exonération à 200 et une entrée générale à 3 000 billets.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

54) Manifestations organisées par la Direction des Événements – Tarifs de vente de boissons, sandwiches, confiseries et autres produits alimentaires à compter du 19 décembre 2024

Rapporteur : M. SIERRA

Et pour accompagner tout cela il est proposé à la municipalité, dans le cadre de ses manifestations, de présenter au public différentes boissons, sandwiches, confiseries et autres produits alimentaires dont vous avez les tarifs.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

55) Feria 2025 – Tarifs, billetterie

Rapporteur : Mme CAMOIN

La première concerne les tarifs et billetterie de la feria 2025, une légère augmentation. Et vous constaterez qu'il n'y a plus de novilladas, il y aura 4 corridas qui seront proposées et présentées le 24 janvier où vous aurez la présentation des cartels.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

56) Les arènes du Palio – Actualisation de la convention de mise à disposition et tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Et la deuxième concerne l'actualisation de la convention de mise à disposition du fameux Palio selon les manifestations proposées.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

57) Tarifs de location des arènes Raoul LIBRA d'ENTRESSEN à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

Vous avez le tableau de la tarification des arènes d'Entressen pour l'année 2025. A noter les accès gratuits pour les manifestations organisées par des associations istréennes et pour celles qui organisent des manifestations à vocation caritative ou humanitaire.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

58) Tarifs de restauration applicables aux organismes et associations conventionnés à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SLOTTALA

Il s'agit de se prononcer sur l'augmentation de 2 % de ces tarifs concernant la restauration aux Heures Claires pour des repas pris sur place ou livrés à l'ITEP du Verdier.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

59) Tarifs des prestations proposées par le Centre de vacances d'Istremont à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SLOTTALA

Concernant Istremont, cela concerne l'hébergement, la restauration et les prestations, mais tout en maintenant une réduction de 10 % pour les Istréens, et hors vacances scolaires.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

60) Tarifs des courts de tennis couverts d'Entressen à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Ce sont les nouveaux tarifs 2025. Le premier concerne les tennis couverts d'Entressen qui se nomment Robert Hautter.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

61) Tarification des Installations Sportives, du Stade Nautique, de la Piscine Jean-Moulin et de l'Espace Aquatique d'Entressen l'Aqualud à compter au 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Le stade nautique, l'Aqualud et Jean Moulin, pareil, avec les tarifs pour l'extérieur, les gratuités, etc.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

62) Tarifs d'utilisation de l'équipement sportif dédié aux arts martiaux et aux sports de combat Le BUDOKAN, à compter du 1^{er} Janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Ce sont les tarifs pour le BUDOKAN et les équipements sportifs à l'intérieur.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

63) Tarifs des équipements de la Plaine René Davini à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

On continue avec la Plaine René Davini et ses tarifs pour 2025.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

64) Tarifs de la Halle polyvalente applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

La Halle Polyvalente, son utilisation et ses nouveaux tarifs.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

65) Tarifs d'utilisation de la Résidence Lionel TROMPETTE à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Et la Résidence Lionel Trompette avec ses chambres et ses nouveaux tarifs.

M. le MAIRE.- Merci, Madame Santini. C'est concis, c'est rapide, c'est parfait.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

66) Tarifs de la Régie Municipale des Pompes Funèbres à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Monsieur le Maire, il s'agit de l'augmentation des tarifs de la régie municipale des pompes funèbres. Pour le premier, je tiens à préciser qu'une erreur s'est glissée dans les calculs. La démarche des services funèbres Bouches-du-Rhône est en fait le TTC de 187,60 €. Et il est à noter également que dans l'encart « base 4 » sur les cercueils paillés, le hors taxes est de 2 815,65 et le TTC de 3 378,78 €.

M. le MAIRE.- Parfait. Correctif appliqué.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

67) Tarifs des Cimetières à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Pareil. Il s'agit de l'augmentation des tarifs de 2 % qu'il faut valider.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

68) Tarifs billetterie de la Régie des Agents de la Ville avec participations à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. BREMAUD

Monsieur le Maire, vous avez déjà tout dit. Il s'agit de voter les tarifs de la billetterie des agents, bien évidemment en sachant qu'ils ont déjà été votés et évoqués lors du Conseil d'exploitation de la régie. Est-ce que vous voulez que je vous énumère tous les tarifs ?

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Bremaud. Unanimité ? (Rires.)

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

69) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Tarifs des locations été 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Comme l'a dit M. Bremaud, tous ces tarifs ont été validés à l'unanimité en Conseil d'exploitation.

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

70) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Tarifs formule Escapades HUTTOPIA 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

71) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Tarifs Basse Saison 2025 CAPFUN

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

72) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Tarifs des locations Néméa Carte Basse Saison 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

73) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Mme CAMOIN

Il a fallu apporter une petite modification sur le règlement intérieur quant à la prise en charge de certaines participations. Cela a aussi été validé à l'unanimité en Conseil d'exploitation.

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

M. le MAIRE.- Monsieur Aragneau, ouvertures dominicales. Vous pouvez le laisser à Mme Ayot puisqu'elle est là.

74) Ouvertures dominicales 2025

Rapporteur : Mme AYOT

Comme chaque année, il s'agit de se prononcer sur les 12 ouvertures dominicales des commerces de détail : 12 et 19 janvier, 25 mai, 29 juin, 6 juillet, 31 août, 23 et 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre. Mais également des 3 ouvertures dominicales des commerces automobiles qui sont spécifiques : dimanches 7, 14 et 21 décembre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

75) Dénomination de la salle de réunion de la Maison de la Citoyenne et du Citoyen : Henri BAILLY

Rapporteur : Mme JOULIA

Il est proposé de dénommer la salle de réunion située à la Maison de la Citoyenne et du Citoyen Gisèle Halimi et de lui donner le nom de « Henri Bailly », grand résistant et fondateur du challenge Michelet.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

76) Convention de fonctionnement avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la commune d'Istres pour l'ouverture du Relais Petite Enfance Peter Pan

Rapporteur : Mme FALCO

Et oui, il arrive ce relais petite enfance ! (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

77) Approbation de la convention cadre des centres sociaux et son schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2024-2027

Rapporteur : M. BREMAUD

Vous avez évoqué la CTG il y a quelques instants, ma collègue Carole Falco a aussi énuméré quelques rapports concernant cette CTG, là nous vous proposons un agrandissement de cette convention au niveau des centres sociaux.

Je vous demande d'approuver cette convention dans le cadre des centres sociaux dont vous m'avez fait l'honneur d'aller participer à la signature à la préfecture. Dire que cette convention est pluriannuelle, elle permet de sécuriser les financements, bien qu'ils soient sécurisés depuis quelques années grâce au travail excellent de nos 3 Directeurs des centres sociaux, je veux nommer : Smaïll Hichouri à La Farandole, Yasmine Dhina au centre social des quartiers sud, et Christophe Bonnet au centre social Pierre Miallet d'Entressen. Ils font un excellent travail et nous ont permis d'avoir des conventions signées pluri-annuellement et de déjà préserver ces financements.

En tout cas cette convention cadre des centres sociaux a pour enjeu d'assurer un soutien à l'animation de la vie sociale, d'apporter un soutien financier pluriannuel et complémentaire au financement de droit commun, de pérenniser les fonctionnements de certains équipements sociaux, et dans le cadre de cette nouvelle convention, d'avoir des versements de subventions complémentaires. Dans ce cadre-là, je vous demande d'approuver.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

78) Nouvelle convention de service entre la commune et la Métropole pour la mise en œuvre du permis de louer des logements privés sur le centre-ville d'Istres à l'issue de la convention initiale

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous demande de continuer à approuver la convention que nous avons déjà en application sur le permis de louer des logements privés dans le centre-ville.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

79) Convention de partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS) d'Istres dans le cadre du sport santé

Rapporteur : M. COLSON

Dans le cadre de la loi santé de janvier 2016 on avait mis en place sur Istres une activité sport santé bien-être qui s'engage dans ce que l'on appelle « les thérapies non-médicamenteuses », en complément des thérapies médicamenteuses dont on s'est aperçu qu'il y avait une synergie importante quand on sortait du cadre strict médicamenteux. Dans cet esprit on a mis en place, avec la Maison Régionale de Santé et l'Office Municipal des Sports, un certain nombre d'activités.

Je voudrais quand même souligner que c'est fait sur la base d'un dossier médical préparé par l'ensemble des généralistes de la Ville de façon que l'on ait une unanimité sur les critères qui permettent à des patients de rentrer dans ce schéma-là, qu'ils soient en maladie chronique simple ou qu'ils soient en affection longue durée. Cela fait 300 personnes quand même sur la ville, c'est énorme. Et l'on a été une Ville pionnière dans ce schéma-là de thérapies non-médicamenteuses.

Parallèlement, on a eu une convention avec l'Office Municipal des Sports et une convention avec les généralistes. Le cadre a changé, la situation a évolué car la Ville a reçu l'habilitation Maison Sport Santé, en fait il faut simplement réactualiser les conventions de partenariat au niveau de l'OMS sur la coordination avec les clubs. Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cela.

M. le MAIRE. - Merci. Unanimité ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Parfait !

80) Fusion des écoles élémentaires R.M.C. GOUIN 1 et R.M.C. GOUIN 2

Rapporteur : Mme SLOOTALA

Il s'agit d'approuver la fusion de l'école Gouin 1 et Gouin 2 et que désormais cette école se nomme « Ecole Reine Marie Casimir Gouin ».

POUR à l'unanimité des présents et représentés

81) Fusion de l'école maternelle et élémentaire Jean MOULIN

Rapporteur : Mme SLOOTALA

Elle concerne la fusion de l'école maternelle et élémentaire Jean Moulin et que cette école soit désormais dénommée « Ecole primaire Jean Moulin ».

POUR à l'unanimité des présents et représentés

82) Cessation d'activité du restaurant-cafeteria La Terrasse du Centre Éducatif et Culturel Les Heures Claires

Rapporteur : M. RAOULT

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la cessation d'activité du restaurant cafeteria La Terrasse du CEC des Heures Claires au 31 décembre 2024.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

83) Prestation de service pour l'association Pulsion

Rapporteur : Mme JOULIA

Il s'agit d'approuver le montant de 2 945,26 € à rembourser par Pulsion envers la collectivité pour la prestation réalisée le 5 juillet 2024.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

PERSONNEL

84) Accueil d'apprentis au sein des services municipaux

Rapporteur : M. BREMAUD

Je vais essayer d'être concis, Monsieur le Maire.

M. PRETOT. - Essaie déjà d'être bon.

M. BREMAUD. - Oh ! Monsieur Pretot !

M. PRETOT. - Je savais que ça te manquait. (Rires.)

M. BREMAUD. - J'ai été d'une gentillesse extrême avec vous, merci de me lancer la perche, je n'hésiterai pas à m'en saisir, Monsieur Pretot. D'ailleurs, ce rapport 84 vous concerne puisqu'il concerne les apprentis.

La collectivité accueille au sein de ses personnels des apprentis, donc bienvenue à M. Pretot, et il faut donc bien évidemment les rémunérer. Il nous est demandé de voter sur les rémunérations de ces apprentis. Vous avez une grille, c'est selon les âges et le nombre d'années qu'ils sont en contrat chez nous. Cela va de 15-17 ans 27 % du SMIC, 18-20 ans 43 %, etc. Je vous demande d'approuver ces grilles de rémunération.

M. le MAIRE. - C'est vrai, il faut le former jusqu'au bout.

M. BREMAUD. - Merci de votre soutien, Monsieur le Maire ! (Rires.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

86) Mise à jour de la rémunération des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs vacataires

Rapporteur : M. BREMAUD

Là il s'agit de mettre à jour la rémunération des maîtres-nageurs-sauveteurs vacataires. Vous avez les grilles des tarifs horaires qui sont proposés.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

87) Bonus Attractivité

Rapporteur : M. BREMAUD

Il a été notifié au niveau de la Caisse nationale d'Allocations Familiales d'être dans l'obligation d'appliquer un bonus d'attractivité au sein des agents travaillant dans les crèches. C'est un bonus d'attractivité de 100 € nets par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

85) Refonte du régime indemnitaire dont peuvent bénéficier les agents relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres

Rapporteur : M. BREMAUD

Ce sont des choses qui nous sont envoyées au fur et à mesure, ce sont des règles que nous sommes dans l'obligation d'appliquer bien évidemment, c'est simplement sur les taux que nous sommes assez « libres ». Nous avons une part fixe de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement qui varie entre 30 et 33 % selon les grades et fonctions, et nous avons une partie variable annuelle que nous avons choisi d'appliquer, qui va de 5 000 € par an en prime pour les emplois de gardes champêtres, jusqu'à 9 500 € pour les Directeurs de police municipale. Je demande au Conseil municipal de se prononcer.

M. PRETOT. - J'ai une question sur les critères de cette part variable. Je suppose qu'elle repose à la fois sur la notation de l'agent...

M. BREMAUD. - La manière de servir, bien évidemment.

M. PRETOT. - Et après, souvent sur des objectifs...

M. BREMAUD. - Non. Nous c'est sur des fonctions particulières.

M. PRETOT. - Parce que j'allais dire : *Quid* des objectifs quand on est sur des fonctions comme cela, de police ?

M. BREMAUD. - Non, c'est plutôt sur les emplois du temps contraints, le travail de nuit, la dangerosité, etc. Ce sont les critères que nous avons choisis.

M. PRETOT. - Du coup, tu arrives à faire une distinction avec les agents ? Cette part variable a aussi pour but d'être personnalisée.

M. BREMAUD.- D'être variable.

M. PRETOT.- D'être variable donc, du coup, elle est personnalisée à la qualité et au service rendu par l'agent. D'où la difficulté d'arriver à faire émerger un mérite plus particulier à l'un ou à l'autre. C'est dur.

M. BREMAUD.- Si effectivement l'agent a une très mauvaise évaluation, bien évidemment cette part variable sera engagée.

M. PRETOT.- Cela repose donc surtout sur la notation.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

89) Création d'un poste d'Attaché

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous sommes dans le cadre du fonctionnement de la régie du bowling et je vous demande la possibilité de pouvoir recruter notre directeur actuel au grade d'attaché territorial.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

90) Participation financière à la couverture des risques en matière de prévoyance

Rapporteur : M. BREMAUD

Les collectivités territoriales sont dans l'obligation de participer à la couverture des risques en matière de prévoyance. Grosso modo, quand les agents sont absents longtemps et qu'il y a des pertes de salaire, cette prévoyance permet de compenser. Bien évidemment les agents sont dans le cadre de la liberté de choisir ou pas de souscrire ce type de contrat. La loi nous impose de financer à hauteur minimum de 7 € par mois, la collectivité a décidé de financer à hauteur de 15 €, c'est-à-dire de plus que doubler cette capacité. Nous faisons des efforts.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Monsieur Bremaud, vous avez oublié le tableau des effectifs.

M. BREMAUD.- Absolument. Il fallait bien que j'oublie quelque chose, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- M. Pretot a quelquefois raison. (Rires.)

M. BREMAUD.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Rarement, mais ça tombe sur vous.

M. BREMAUD.- Ça tombe toujours sur moi, c'est comme ça.

M. PRETOT.- Vivement 2025, Monsieur Bremaud ! (Rires.)

M. BREMAUD.- Justement, je suis dans la mise à jour du tableau des effectifs, vous n'y êtes pas, Monsieur Pretot, sachez-le. (Rires.)

88) Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

Bien évidemment, nous sommes dans le cadre des dites CAP, réussites à concours, examens professionnels, donc nous ne sommes pas dans le cadre de recrutements secs. Je vous demanderai de rajouter au tableau des effectifs 3 postes d'adjoints techniques, 1 poste d'adjoint administratif, 3 postes d'adjoints territoriaux, 3 postes d'adjoints territoriaux d'animation. Il y a à temps non-complet 80 %, à temps non-complet 70 %, à temps non-complet 60 %. Je vous demande de valider.

M. PRETOT. - (Inaudible.)

M. BREMAUD. - Je demande au Conseil municipal.

M. le MAIRE. - Vous savez, je ne sais pas si cela existe beaucoup en ce moment. Il y a des mouvements autour de moi pour effectivement me pousser un peu. Je résiste. Vous n'êtes pas le seul, Monsieur Pretot.

M. PRETOT. - Je vais vous aider si vous voulez pour prendre la suite.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

URBANISME

91) Avis de la commune sur l'Enquête Publique portant autorisation pour la création des infrastructures d'accueil et de soutien des avions MRTT phase III sur le site de la Base Aérienne 125

Rapporteur : M. BERNARDET (Lecture du rapport.)

La base va attaquer sa troisième phase de travaux avec la construction de plusieurs points nouveaux pouvant accueillir les MRTT, vous avez la liste dans la page 1. Et pour cela, la base et l'armée de l'air ont lancé une enquête publique du 29 octobre au 27 novembre, elle a donc été diffusée et il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable sur ce projet d'aménagement phase 3 de la base aérienne.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

92) Implantation d'une ligne électrique aérienne, d'une ligne électrique souterraine et tous ses accessoires sur la propriété communale cadastrée section A N°534, située au château du COULOUME, sise sur la Commune Couloumé Mondebat

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

93) Tarifs 2025 – Location des terrains communaux – Lotissement des Heures Claires

Rapporteur : M. CASADO

Il s'agit d'approuver le nouveau loyer pour 2025 des terrains communaux qui passe de 1,61 € le mètre carré loué à 1,66 € le mètre carré loué.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

94) Concession de logement pour nécessité absolue de service accordée aux personnels de l'État exerçant au sein du Collège Alain Savary

Rapporteur : Mme SLOTTALA (Lecture du rapport.)

La liste des charges est signifiée dans les tableaux afférents. Il s'agit d'autoriser, par cette présente, la signature des arrêtés des concessions de ces logements.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

95) Modification de la délibération n°291/18 du 19 décembre 2018 relative aux contrats de locations des locaux situés au sein du « Pôle Femme Mère Enfant » d'Istres

Rapporteur : M. COLSON

Délibération très technique. En fait il y a un contrat de location entre les professionnels paramédicaux et la commune au sein du Pôle Mère Enfant, il n'était pas prévu une révision annuelle, cette délibération a donc pour but d'introduire la révision annuelle de la redevance.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

96) Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence

Rapporteur : M. CASADO

Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, là nous allons voter encore pour 2 façades qui sont situées sur le cours Jean Jaurès aux numéros 8 et 10. La subvention qui a été accordée par la commune est de 50 558 €, dont 35 390 € fournis par le Conseil départemental et 15 167,50 € par la Ville.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

97) Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence

Rapporteur : M. CASADO

La suivante on l'avait déjà votée, c'est simplement qu'il y a eu une erreur d'adressage, ce n'était pas au numéro 5 de la rue Frédéric Mistral mais au numéro 11 bis. Du coup, la délibération que nous avons votée en septembre 2023 est annulée et celle-ci va la remplacer.

J'en profite aussi, Monsieur le Maire, pour vous faire un petit point. Depuis mai 2022, en collaboration avec le Département bien sûr, avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et notre chargée de mission, Mme Virion, nous avons réalisé 24 façades dans tout le périmètre couvrant l'opération « façades ». 24 façades ont été réalisées et 2, que l'on vient de voter, vont être réalisées au premier trimestre 2025 sur les allées Jean Jaurès. Il y en a encore 6 qui sont en déclaration préalable qui vont donc sortir pour l'année 2025, et l'on a 22 dossiers qui sont en cours d'instruction. Cela va donc donner une cinquantaine de façades d'ici la fin de l'année, si tout va bien, si le Département continue à nous financer, ce que j'espère. Il n'y a pas de raison que cela s'arrête.

M. le MAIRE.- Parfait, merci. Cela fait effectivement partie des éléments indirects de l'attractivité du centre-ville. Parce que le plaisir de la balade cela amène aussi des démarches commerciales et cela fait donc toute une animation qui se construit.

M. CASADO.- Surtout que souvent les commerces sont associés aux façades et ils sont également repris.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

98) Soutien à l'initiative de création d'un projet Agrivoltaïque par la société Éléments sur la commune

Rapporteur : M. TRONC (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il faut dire quand même, puisque nous l'avons reçu ensemble, nous savons donc le poids que nous avons mis dans ce dossier, que c'est la première fois qu'une culture d'oliviers va se faire sous ombrière. C'est assez particulier. D'ailleurs il a fallu un peu bousculer, vous l'avez bien fait, la Chambre d'agriculture qui se pose toujours mille questions pour aider ses propres acteurs. Et je pense que c'est une belle opération. D'autant que le propriétaire n'est pas quelqu'un qui veut a priori faire uniquement une opération financière à titre agrico-industriel puisque lui-même est agriculteur et qu'il a élagué, pour ne pas dire éradiqué, ses abricots pour y mettre des oliviers. On va donc avoir une culture supplémentaire un peu différente mais qui rentrera tout à fait dans une opération inédite. Comme vous l'avez dit, cela rentre dans le cadre de notre concours au territoire d'énergie vertueux.

M. TRONC.- Pour ajouter quelque chose, c'est une expérimentation qui a été faite sur vignes dans le Var et qui a donné d'excellents résultats, on va donc expérimenter cela sur les oliviers sur notre commune.

M. BREMAUD.- On a un grand spécialiste c'est Robin des Bois qui a un avis sur la question.

M. PRETOT. - Oui, j'ai un avis sur l'olive. (Rires.)

M. BREMAUD. - Il a un avis sur tout.

M. PRETOT. - C'est vrai que je suis un peu sceptique, je ne vous cache pas...

M. le MAIRE. - (Rires.)

M. BREMAUD. - Grand spécialiste !

M. PRETOT. - Non, justement.

M. le MAIRE. - C'est vrai, quand il y a de l'inédit et de l'exceptionnel vous êtes toujours en retrait. Je l'ai remarqué.

M. PRETOT. - Justement, il n'y a rien d'exceptionnel effectivement, mais... C'est peut-être bête mais il me semble toujours que les arbres ont besoin de soleil. Si ça s'expérimente c'est que cela doit marcher, mais en même temps j'ai ce scepticisme parce que j'ai un petit traumatisme qui est ce qui s'est passé à Entressen avec les fameuses serres photovoltaïques que l'on a mises sur de la surface agricole pour faire des plantations, etc., en se disant « On va mettre des panneaux photovoltaïques ». Sauf qu'il ne pousse rien sous ces serres photovoltaïques parce qu'il y a trop d'ombre et que même la chaleur de la serre provoque... Je ne sais pas si vous êtes allé jeter un œil, c'est en friche totale. La seule chose qui marche c'est la société qui a mis ses panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles où elle ne pouvait pas en mettre et qui aujourd'hui exploite largement le bénéfice de ces panneaux solaires, mais pour nous, le bénéfice agricole il a disparu là-dessus. C'est aussi cela qui me tracasse.

M. le MAIRE. - Expliquez-lui la différence.

M. PRETOT. - Oui, je n'y connais pas grand-chose.

M. TRONC. - C'est aussi pour cela que la Chambre d'agriculture est très frileuse sur l'installation des panneaux photovoltaïques au sol ou sur des serres. Mais là on n'est pas sur des panneaux fixes, on est sur des ombrières dont la priorité est le bien-être de la culture, c'est-à-dire qu'elles vont s'incliner. Au moment de la plus forte chaleur elles seront abaissées pour faire de l'ombre à la culture pour éviter l'évapotranspiration et au moment où la culture aura besoin de soleil elles vont s'incliner. Cela n'a rien à voir avec des panneaux fixes au sol.

M. PRETOT. - Déjà, il est bon de savoir qu'il y a ce détail-là, après il faudra voir la rentabilité finale à partir du moment où le panneau n'est pas complètement exploité parce qu'il laisse place au soleil. Il faudra voir si c'est rentable sur l'investissement. Mais c'est déjà intéressant de savoir qu'on évolue par rapport à Entressen.

M. le MAIRE. - La formation agronome de M. Pretot avançant à bon train, on peut espérer sa voix positive.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

99) Echange avec soulte entre la SFHE Arcade propriétaire d'une emprise de 128 m² à détacher des parcelles AS n°271, AR n°3, 398, 399 et la Commune, propriétaire d'une emprise de 391 m² à détacher des parcelles AS n°272, 561, 567 rues Caucadis et Reine Jeanne
Rapporteur : M. CASADO

Un projet immobilier est en cours dans cette zone et à l'occasion de ce projet il s'avère qu'il faille régulariser une limite réelle d'un trottoir qui aurait été construit à l'époque par l'ancien propriétaire, un trottoir qui fait 128 m² et une emprise de 137 m² qui appartient à la commune. (Lecture du rapport.)

Grégory)

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres I, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

M. PRETOT.- Je vais vous gratter encore un peu, Monsieur Casado.

M. CASADO.- 133 logements, Monsieur Pretot.

M. PRETOT.- Oui. On ne reviendra pas dessus, on a fait le débat en début de Conseil. C'est beaucoup. Même si j'entends bien qu'ils veulent faire 133 logements, qu'ils ont d'ailleurs déjà déposé le permis, quand on n'est pas dans la même tension de besoin en logement –puisque l'on construit beaucoup, on n'est pas dans une Ville comme Marseille qui ne construit pas et fait face à un besoin de vite reconstruire du logement– je pense que l'on peut se permettre de se dire que ce genre de terrains que l'on vend, qui sont sur une zone qui a un certain droit à bâtir, on peut les vendre un peu plus cher. Quand on vend cela à 40 000 € et qu'on regarde le droit à bâtir et le prix au mètre carré, je pense que l'on aurait pu en tirer un peu plus d'argent.

M. CASADO.- Mais l'on n'est pas propriétaire de ce terrain, Monsieur Pretot.

M. PRETOT.- La parcelle que l'on vend. Elle est dans le projet et elle est intégrée dans le droit à bâtir, et à mon avis on n'en tire pas assez d'argent.

M. CASADO.- En plus il y a la valeur des Domaines. Chaque fois on fait la même réflexion.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, si vous me permettez, je vous signale que SFHE est un promoteur social.

M. PRETOT.- Franchement, et alors ?

M. le MAIRE.- La notion d'abattement financier est toujours très favorable.

M. PRETOT.- Vous rigolez ? Justement, aujourd'hui il n'y a que les bailleurs sociaux qui font émerger des projets immobiliers. Ce n'est pas le marché privé.

100) Conclusion d'une promesse unilatérale de vente au profit de la Société WOODEUM PITCH des diverses propriétés communales situées Moulin de Grignan N° Immo : 11IV00C2112000N00191-96IV00C211800N00165

Rapporteur : M. CASADO

Cela va encore faire plaisir à M. Pretot. Je vous passe tous les détails, en fait on va vendre 2 immeubles au Groupement Pitch pour la construction de 65 logements, dont 25 en logements sociaux. Ils auront chacun des parkings règlementaires. Au terme de ces échanges, les parties se sont entendues pour conclure une promesse de vente unilatérale dont les modalités sont reprises ci-dessous. Je ne vais pas vous les lire mais je vous invite à le faire. Et concernant les montants de l'offre, puisque l'on n'a pas d'intérêt pour nous, l'offre d'achat qui était formulée par Pitch était de 1 449 375 €, l'avis de France Domaine a été fixé, lui, à 1 595 000 € hors taxes. Il y a une petite coquille dans la parenthèse des chiffres, ce n'est pas 1 495 000 €, c'est 1 595 000 €, répartis en 787 000 € pour le tènement A et 808 000 € pour la parcelle du lotissement B.

Au terme des négociations et considérant que le projet immobilier comportera 25 % de logements sociaux, les parties se sont donc entendues pour conclure une promesse de vente à 1 500 000 €. C'est entre les deux.

M. PRETOT.- Déjà ça, c'est compliqué.

M. CASADO.- C'est le Moulin de Grignan, bien sûr. J'ai dit « Pavillon de Grignan » ? Vous avez toutes les modalités, les éléments de substitution. Pour la démolition, il faut savoir qu'il y en a pour 340 000 €. On aura aussi comme accès le petit boulevard de Grignan qui descend sur Craponne, qui va être repris en main par cette opération, avec des parkings et un bel espace vert à l'entrée, à la place des petits immeubles.

M. le MAIRE.- Ce sera une belle opération d'aménagement.

M. PRETOT.- Tout à l'heure j'étais un peu sceptique, maintenant je suis un peu plus triste. Pour ce projet il y a donc 2 emprises différentes, on le voit bien sur le document. Il y en a une qui est plutôt pertinente c'est les anciens logements de fonction de l'école Gouin, qui sont largement vétustes, qui sont un peu une verrue, là il n'y a pas d'autre destination à trouver qu'effectivement raser et refaire, pour le coup, du logement. Là où je suis un peu plus triste c'est sur l'autre tènement foncier qu'il nous reste, qui est le Moulin de Grignan. Parce que, même s'il est effectivement à l'abandon depuis longtemps, cela reste quand même une forme d'élément de patrimoine. Je trouve dommage que l'on n'ait pas essayé, ne serait-ce qu'en lançant un appel à projets, un appel à manifestation d'intérêt, etc., de voir ce que des privés, ou pas, ou des publics, peuvent nous proposer comme destination pour ce site sans avoir à le raser. Il est à l'abandon mais il a quand même une image, il est quand même là dans l'inconscient collectif de tout le monde, ce n'est pas comme les logements de l'école Gouin qui ne sont pas un élément de patrimoine, ça, je trouve dommage de devoir le supprimer.

M. CASADO.- Je ne pense pas qu'il ait un intérêt, ne serait-ce qu'architectural déjà. Parce que c'est un bâtiment industriel, ce n'est pas comme la cave coopérative vinicole qu'il y avait avant, où là ça a été rasé pour y faire les logements, ce bâtiment-là n'a aucun intérêt. Le seul intérêt c'est le canal de Craponne avec la descente qui alimentait à l'époque le moulin. Ça en revanche, cela va être conservé dans l'opération. On va même le mettre en valeur parce que c'est la partie la plus intéressante qui démontre derrière l'aboutissement du canal de Craponne. Car à l'origine il n'était pas fait pour arroser les prés, c'était fait pour alimenter les moulins qu'il y avait en ville. Donc celui-là reste. Il va être conforté et en même temps servir de retour sur le patrimoine.

M. PRETOT.- Tout le bâtiment va être rasé.

M. CASADO.- Si vous parlez du Moulin de Grignan à des Istréens qui ont peut-être mon âge, je ne suis pas sûr qu'ils savent ce que c'était.

M. PRETOT.- Même moi je le sais. Pourtant, on a un peu d'écart.

M. CASADO.- Vous, peut-être...

M. PRETOT.- Je pense que cela mérite quand même un appel à projets, il faut voir.

M. CASADO.- Autant l'usine de Rassuen, dans un projet comme le futur golf, elle a un intérêt architectural et historique, autant le Moulin de Grignan...

M. PRETOT.- Peut-être, mais je trouve ça dommage et triste. Peut-être qu'à la fin des fins on aurait abouti à ce que vous proposez là aujourd'hui, mais l'on ne s'est même pas donné l'opportunité de tester avant, de se dire « On va faire un appel à projets » et on voit bien si cela répond, si on peut faire quelque chose sur ce site qui est pertinent, mais on ne s'est même pas donné la peine de chercher.

M. le MAIRE.- En tout cas ce que l'on fait, Monsieur Pretot, c'est par rapport à sa propre sensibilité et la trajectoire que l'on veut adopter. Après, effectivement, si l'on peut trouver une initiative qui permettrait de douter de ce que l'on pense nous-mêmes... Honnêtement, je n'ai pas gros doute parce que, pour connaître le terrain, pour voir l'espace qu'il y a, je ne pense pas qu'un privé quelconque puisse être intéressé, sauf pour faire une opération équivalente.

M. PRETOT.- C'est pour cela qu'il faut essayer.

M. le MAIRE. - Donc en tertiaire. Ou alors, mais là vous me surprendriez parce que vous pousseriez à la dépense alors que vous êtes en train de dire que les choses sont toujours très mouvantes pour les finances publiques, en faisant une opération publique. On n'a pas aujourd'hui d'intérêt particulier sur une recherche de terrain ou de lieu pour faire quelque chose de précis. On a plus de lieux que d'avantages. D'ailleurs pour en revenir au théâtre, c'est pour cela qu'on en est arrivé à resituer l'équipe d'accompagnement à la place des syndicats et tout s'est très bien passé dans la discussion. Y a-t-il donc un vote positif, négatif ?

M. PRETOT. - Négatif.

M. le MAIRE. - Vote contre de l'éternel groupe Pretot and co.

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

DESIGNATIONS

102) Désignation du Directeur de la Nouvelle Régie Municipale du Deven

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous avons évoqué plusieurs fois la régie du Deven, maintenant il convient de nommer un Directeur du service public industriel et commercial, qui sera en fait responsable aussi du service municipal administratif du Deven, et nous proposons le nom de M. Thierry Blanc.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

101) Désignations des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Nouvelle Régie Municipale du Deven

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose de désigner les représentants du Conseil municipal au Conseil d'exploitation de la nouvelle régie, que l'on a donc voté tout à l'heure. On reprend donc un peu les éléments antérieurs.

Je vous propose : Mme Lara Cambillau, Mme Patricia Santini, M. Loïc Raoult, Mme Marie-Angélique Godin, et Mme Michèle Leban.

Pour les représentants de sociétés civiles, je vous propose : M. Philippe Perrot, l'ancien Président du Deven, M. Bernard Cathalot, Président de La Chrysalide, et M. Gérard Laguerre, Président de l'OMS.

Je vous propose également de voter à main levée. Etes-vous d'accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DIVERS

103) Rapport d'activités annuel 2023 retraçant l'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : M. le MAIRE

Je suppose que vous avez tous lu le rapport d'activités de la Métropole et que si ce n'est pas tout à fait le cas, vous avez profité de la soirée d'hier pour vous mettre à jour.

M. PRETOT. - Oui. M. Bremaud m'a dit qu'il avait tout lu.

M. BREMAUD. - 3 fois !

M. le MAIRE. - Y a-t-il des questions particulières que vous voudriez me poser ? Cela m'évitera de faire une synthèse. (Pas d'observation.)

Moi, la seule synthèse que je veux faire –parce qu'on pourrait détailler l'activité mais alors là, il faudrait plus qu'un Conseil municipal– c'est dire encore une fois, on le dit chaque fois à l'occasion d'un rapport précis ou d'une remarque pas très obligeante, que la Métropole est quand même, pour nous, un partenaire de grande qualité, d'un grand soutien financier, et que nous sommes à même de pouvoir faire notre programme électoral pour commencer. Deuxièmement, pour lancer des opérations nouvelles, bien sûr dans le cadre des compétences définies, mais actuellement elles sont très claires pour que nous puissions faire la ligne de frontière et surtout voir où nous pouvons faire peser les demandes de financement pour avoir, encore une fois, une participation financière très importante. Et cela jusqu'à la fin du mandat, puisque les discussions que j'ai pu mener dès le premier jour tiennent compte de l'échéance des 6 années écoulées. Je me félicite donc encore une fois...

Je peux entendre que l'on se sente peut-être moins en état d'autorité. Personnellement, cela m'indiffère totalement dans la mesure où je suis intéressé au résultat. Ce qui importe c'est le résultat, le nombre et la qualité du service public à pouvoir offrir à la population. Qu'il y ait la signature du Président de la Métropole ou du numéro 10, ou tous les deux à la fois, je trouve cela secondaire, voire dérisoire. C'est pour cela que je ne fais jamais de cris de susceptibilité pour ce genre de choses. Ce qui m'importe c'est le résultat et pour l'instant on ne peut que se louer.

Alors bien sûr, quand on a une deuxième collectivité qui s'enchaîne dans la première, et surtout dans son histoire à partir d'éléments qui ont fait ses habitudes –je parle notamment de la notion de service– et quand il y a une notion de transfert on peut imaginer que l'huile n'est pas complètement la même et l'on peut effectivement souffrir. Moi-même je me surprends à le faire et à pousser pour que les choses se rétablissent mieux, sur un peu plus de temps qu'il faut pour que les choses se fassent. C'est vrai, ce n'est pas contestable, mais nous faisons en sorte que les choses se passent au mieux, avec des responsables de service qui sont déjà bien en relation avec les nôtres, mais aussi avec des agences de territoire qui font que, pour la plupart, notamment pour les déchets, pour le transport, on a quand même chez soi des gens qui sont là pour répondre directement à la notion de service public, même si ce n'est pas la Ville d'Istres qui en est responsable mais la Métropole à sa place. Je dirai franchement que la notion de satisfaction est probante, volumineuse, et que je compte bien que cela continue ainsi jusqu'à la fin du mandat.

Maintenant je réponds à toutes les questions de caractère... (Pas d'observation.)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT 2023 RETRAÇANT L'ACTIVITE DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE.

Est-ce que vous voulez écouter Mme Tramontin qui va nous faire un rapport de son voyage à Bali ? Comme elle est allée représenter le territoire, la Région, et même la France, puisque c'est en tant qu'experte du niveau de la défense de l'eau qu'elle s'est exprimée en anglais...

Mme TRAMONTIN. - Approximatif.

M. le MAIRE. - De toutes pièces, en suscitant l'admiration de l'audience et de l'auditoire.

104) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

Comme vous, Monsieur le Maire, je ne vais peut-être pas rentrer dans les détails, j'ai parcouru les 110 pages du rapport concernant le prix et la qualité des services publics d'eau sur 2023. Outre le fait que l'on puisse juste extraire quelques données sur le renouvellement des réseaux qui tendent à justifier qu'il y a toujours une progression dans le renouvellement des canalisations sur le territoire, je voulais faire un petit focus sur la Présidente, Martine Vassal, qui a réuni les Maires du territoire au premier trimestre 2023, c'est inscrit dans ce rapport, parce qu'elle souhaitait mettre en discussion le partage de l'eau, proposer des scénarios aux élus et aux décideurs publics pour anticiper le manque d'eau et permettre aux mêmes élus de disposer de leviers d'action. Ce qui me permet d'arriver sur ce qui se passe sur notre territoire et ce que j'ai souhaité initier et élaborer sur ce territoire à travers le SYMCRAU : le schéma d'aménagement de gestion des eaux de la Crau.

C'est un document contractuel qui va s'attacher à concilier le développement de notre territoire, la satisfaction de l'ensemble de nos usages, l'adaptation, et l'adaptation au changement

climatique. Ce document réglementaire a été reconnu comme tel par les services de l'Etat qui ont demandé dans l'un de leurs derniers rapports –dont je ne vous livre pas le sigle, le SDAGE, parce que la politique de l'eau aime bien les sigles, en tout cas dans le dernier SDAGE– qu'il y ait l'élaboration d'un SAGE sur ce territoire.

Il y avait 2 possibilités. Je vais vous parler de façon claire. Soit on laissait faire les services de l'Etat pour l'élaboration du SAGE sur ce territoire, soit un établissement public s'en saisissait. Le SYMCRAU bien sûr, eu égard à sa mission première de gestion et de préservation de la nappe, s'est saisi de l'élaboration de ce SAGE. On a donc monté le périmètre. L'arrêté de périmètre a été validé par M. le Préfet en août de cette année et là on en est à la composition de la Commission Locale de l'Eau, puisqu'il va y avoir un organe délibérant qui va valider l'ensemble des dossiers d'aménagement qui vont s'imposer aux différents PLU du territoire. La Commission Locale de l'Eau est donc l'organe délibérant, sa constitution est réglementaire, une partie (50 %) de collectivités territoriales, des usagers économiques et non-économiques en proportion respectée.

J'ai demandé à M. le Préfet, puisque dans les collectivités territoriales il eût été de bon ton –c'est ce qui se fait dans les autres territoires– que ce soient les EPCI qui siègent. Au vu des dossiers d'importance de ce territoire, j'ai sollicité que ce soient les maires qui siègent à la CLE, donc l'ensemble des maires des territoires. En ce moment je suis en train de faire la tournée des *popotes*, comme je l'appelle...

M. le MAIRE. - Je vous remercie, Madame.

Mme TRAMONTIN. - De rien, Monsieur le Maire. C'est une réunion par an, Monsieur le Maire, mais d'importance.

Donc l'ensemble des maires du territoire. En tout cas je n'ai pas fini de faire le tour mais a priori ils siègeront à la CLE sur le volet collectivités territoriales. Et j'espère, ce que j'ai rappelé au Préfet il y a quelque temps, avoir une installation de la CLE à la fin du premier trimestre 2025.

M. le MAIRE. - Vous vous débrouillerez d'être au moins Présidente de cela.

Mme TRAMONTIN. - Je le dis à l'ensemble des maires et je le dis à l'Assemblée, je poserai ma candidature à la présidence de la CLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT 2023 RELATIF AUX PRIX ET A LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

M. le MAIRE. - Merci. Je voudrais retourner 30 secondes sur le rapport précédent concernant la Métropole, simplement pour dire que, au-delà de l'aspect strictement istréen, nous avons, à l'instar des communes –mais plus que d'autres d'ailleurs– apprécié la position de la Présidente pour conserver les allocations de compensation au niveau que nous les connaissons. Pour nous c'est quand même l'âme financière vive de nos services et il n'est pas question que l'on puisse évoquer un ébrèchement quelconque pour pouvoir évaluer une élimination nouvelle. Je tiens à remercier la Présidente parce que les pressions ont été importantes, autant de la part du Gouvernement que de la part du Préfet, sous prétexte que la Chambre Régionale des Comptes considère que, pour avoir une Métropole qui fasse encore un peu plus d'investissement, et surtout dans le cadre de la mobilité, il serait souhaitable qu'elle verse moins d'argent aux collectivités. On pourrait comprendre que s'il y avait une part à choisir, une petite part d'investissement pourrait être remise en cause globalement, mais certainement pas les parts de fonctionnement liées à travers les allocations de compensation, qui fait que pour nous on en a 65 M€, que Martigues en a 75... On a des chiffres qui feraient que nous ne serions plus qualifiés pour simplement exister. Je voulais simplement vous dire ça parce que cela me paraissait important.

M. Garcia, qui a l'habitude des rapports concis, va vous faire un tri pour les déchets ménagers.

105) Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT 2023 RELATIF AUX PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS.

M. le MAIRE.- Information orale concernant l'octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire.

106) Information orale au Conseil Municipal sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

Donc l'élu adresse une demande de protection au maire –là, en l'occurrence, c'est le maire qui a demandé à un suppléant de porter l'affaire de la protection fonctionnelle, et en l'occurrence c'est moi-même– moi j'ai reçu, pas du maire mais de François Bernardini, cette demande de protection. Je lui ai répondu que je m'en occupais. J'ai reçu cela le 14 octobre. J'ai transmis à la Sous-préfecture d'Istres le 14 octobre, le jour-même, et la Sous-préfecture a accusé réception du courrier le 17 octobre, donc dans le délai imparti des 5 jours nécessaires pour que ce soit autorisé.

Dans le cas présent, la procédure ayant été respectée, la protection fonctionnelle est donc accordée automatiquement au Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Ceci étant simplement une information puisqu'il n'y a pas lieu... De discussion peut-être mais certainement pas d'un vote.

M. PRETOT.- Non, mais cela me permet de poser la question, du coup. Monsieur le Maire, Monsieur Casado, dans le cadre de la protection fonctionnelle, vous avez dit « qui s'ouvre effectivement à tous les agents », est-ce que moi je peux vous faire une demande pour bénéficier de la protection fonctionnelle quand on me refuse des salles et que je suis obligé de faire des procédures, etc., dans le cadre de mon mandat ?

M. CASADO.- Vous pouvez la demander au maire.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, la protection fonctionnelle c'est lorsqu'on estime que la responsabilité est remise en cause. Ce n'est pas votre honneur qui a été mis en cause.

M. PRETOT.- Si. C'est dans le cadre de mon mandat.

M. le MAIRE.- Vous êtes complètement dans un schéma d'irrecevabilité. D'ailleurs vous avez été débouté.

M. PRETOT.- Cela me coûte juste 2 400 €, quand vous, vous ne payez rien. Parce que vous refusez de donner des salles à vos oppositions, vous leur faites payer des avocats, en revanche, vous, vous ne les payez pas lorsque vous vous disputez avec Mme Lokmane.

M. le MAIRE.- Ne transférons pas sur d'autres choses... Vous savez très bien que ce que vous avez demandé n'était pas possible dans les circonstances qui ont été faites. D'ailleurs, c'est pour cela que le Tribunal ne vous a pas donné raison.

M. PRETOT.- C'est juste possible, en fait il faut en avoir la volonté. Je vois qu'il y a deux poids, deux mesures.

M. le MAIRE.- Pour essayer de clore ce Conseil municipal, je vais répondre à M. Planelles qui avait formulé une remarque lors du dernier Conseil.

Il avait indiqué que « La décision numéro 341-2024 du 9 septembre 2024 annulait en remplaçant la décision numéro 330-24 du 22 août, le numéro 24 ayant le même objet... ». Il y en a qui aiment quand même les sujets de ce type. Vraiment, il faut avoir un petit esprit... Bref. Il m'a posé des

questions pour savoir comment cela se faisait qu'on annulait quelque chose et qu'on le reprenait après. Alors il m'a réécrit, je vais vous lire ce qu'il m'a mis et je vous donnerai mes réponses puis on arrêtera là.

« La collectivité a préempté 2 biens situés en espace naturel sensible appartenant à M. Giet Etienne, par décisions 494-22 et 495-22. Il s'agit d'un terrain cadastré BV numéro 221 de 1 051 m² au prix de 3 302 €, et d'un groupe de terrains cadastrés BV numéros 222, 223, 224 de 9 745 m² au prix de 19 490 €. (Je précise que ces valeurs ont été fixées par les Domaines).

Ces préemptions ont été motivées par la nécessité de préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels en mettant en œuvre, une gestion raisonnée des espaces naturels du territoire d'une part, et d'autre part, par le fait que ces terrains étaient situés en zone très exposée au risque incendie (feux de forêt), résultat du porté à la connaissance de l'Etat. (On pourrait y ajouter également le fait que cela faisait un réservoir supplémentaire de compensation).

Le montant total des ventes, 90 000 €, étant très supérieur à l'estimation des Domaines, 22 792 €, M. Giet a par conséquent déposé un recours en date du 23 décembre 2022 pour ces 2 préemptions auprès du TA de Marseille.

Afin de préserver ces 2 ventes, et comme le veut la procédure en cas de recours, la collectivité a consigné les prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, décisions numéros 66-23 et 67-23 du 13 février 2023.

Le 16 juillet 2024 le TA de Marseille a annulé la procédure de préemption. La collectivité a donc procédé à l'annulation des décisions de préemption par décisions 328-24 et 329-24 du 22 août 2024. (Je précise que le jugement du TA était annexé à ces décisions afin de parfaire l'information, parce que certains avaient insinué que bien sûr les choses ont été faites dans l'opacité).

Enfin, pour clore la procédure, la collectivité a procédé aux déconsignations des prix de vente par décisions 330-22 et 331-22 du 22 août 2022. (Je précise évidemment que l'ensemble de ces décisions ont été présentées au Conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucune remarque en ce temps-là. Curieusement, c'est apparu un peu plus tard).

La Caisse des Dépôts et Consignations a rejeté ces 2 dernières décisions d'août 2022 qui mentionnaient, à tort, que des déconsignations s'exerçaient au profit du notaire en lieu et place de la commune.

Les dernières décisions, 341-24 et 343-24, du 9 septembre 2024, qui font l'objet de présentes questions en 2024, n'ont eu pour seul effet de respecter la demande de la Caisse des Dépôts ».

Ce préambule explicatif étant donné, j'en viens aux questions posées :

« Première question : pour quelle raison ces décisions de déconsignations annulent et remplacent les précédentes ? ».

Je réponds donc, et je reprends mes propos précédents :

« La Caisse des Dépôts et Consignations a rejeté ces 2 dernières décisions de 2022 qui mentionnaient, à tort, qu'une déconsignation s'exerçait au profit du notaire, en lieu et place de la commune. (C'est-à-dire que l'on consignait l'argent chez le notaire et pas pour le compte de la commune).

Les dernières décisions, 341-24 et 343-24, du 9 septembre 2024, qui ont fait l'objet de présentes questions en 2024, n'ont eu pour seul effet de respecter la demande de la Caisse des Dépôts, tout simplement.

Deuxième question : ces déconsignations sont-elles consécutives au jugement du contentieux initié par le vendeur ou l'acquéreur évincé ? Et dans cette hypothèse, quel est le résultat de ce contentieux dont le Conseil municipal n'a jamais eu directement connaissance alors qu'il vous appartient d'informer exhaustivement les dossiers traités par les délégations qui vous sont octroyées ? ».

Celle-ci est plus surprenante. « En effet, comme je vous l'ai indiqué, chaque étape de la procédure a été traduite par les décisions qui sont toutes exposées dans la liste des décisions prises par les délégations du Conseil municipal. Le fait que vous ne les lisiez pas ne vous donne pas le droit d'écrire que le Conseil municipal n'en a pas eu connaissance, et encore moins que je ne l'informe pas exhaustivement. Une fois de plus, vous remettez en cause le travail des services qui, pour l'instant, l'effectuent très consciencieusement ».

J'espère que les fêtes d'Istres, ou les fêtes tout court, vous donneront le temps de bien méditer. Merci, à bientôt.

La séance est levée à 12 heures 05.

Le Secrétaire de Séance,

Laurent BREMAUD



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

